



# GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

---

## Rapport d'activités relatif aux contrats

**Préparé par**  
ᓄᓇᓕᓐᓂ ᓂᓕᓴᓄᓂᓐ ᓴᓂᓕᓴᓴᓐᓂᓄᓐ  
Nunalingni Kavamatkunnilu Pivikhaqautikkut  
Department of Community and Government Services  
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Exercice 2019-2020



## Table des matières

Intention .....	3
Objectif .....	3
Introduction .....	3
Vue d'ensemble du rapport .....	3
Observations générales .....	5
Exceptions .....	8
Observations sur les contrats à fournisseur unique .....	9
Sommaire .....	10
1. Tous les contrats .....	10
2. Types de contrat .....	16
3. Modes d'attribution des contrats .....	34
4. Contrats attribués aux entreprises locales .....	48
5. Propositions reçues .....	52
6. Main-d'œuvre inuite .....	54
7. Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI .....	55
8. Comparaison avec l'année précédente .....	57
Annexe A : Définition des termes et abréviations .....	59



## Intention

Sous la forme d'un rapport annuel, le présent document constitue un argument à l'appui de l'intégrité et de la transparence du gouvernement du Nunavut (GN) en ce qui concerne ses pratiques d'approvisionnement et d'attribution de contrats, et de mesure de ses progrès dans la réalisation des objectifs de l'article 24 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

## Objectif

Le Gouvernement du Nunavut s'engage à rendre des comptes, à être plus transparent et à respecter des normes élevées en matière d'éthique en ce qui a trait à l'attribution des contrats. Nous nous engageons à adopter des pratiques éthiques et équitables dans l'exercice de nos responsabilités. Nous respectons les normes au moyen d'une réglementation efficace, d'une politique et de procédures appropriées, du perfectionnement professionnel et de la formation suivie des employés du GN, et de l'adhésion aux pratiques exemplaires de l'industrie. Le Gouvernement du Nunavut souhaite créer un milieu d'affaires qui favorise la croissance et la prospérité des entreprises locales et augmente les occasions d'emplois au Nunavut, tout en améliorant la situation économique en général. Nous nous acquittons de notre obligation de rendre des comptes aux Nunavummiut par les mesures suivantes :

- Obtention de la meilleure valeur pour les Nunavummiut en général;
- Création d'un milieu d'approvisionnement équitable, ouvert et transparent pour les fournisseurs;
- Mise à jour et exactitude de l'information;
- Adoption de méthodes efficaces visant à respecter les exigences du GN.

## Introduction

Le présent rapport fait état des renseignements statistiques sur les contrats attribués par les ministères du GN tels que déclarés à SCG par l'entremise du service responsable de l'approvisionnement, de la logistique et des contrats (excepté les contrats de baux immobiliers qui sont déclarés séparément). La structure du présent rapport s'inspire du chapitre 10 du guide des procédures d'attribution de contrats du Gouvernement du Nunavut (GN). Les renseignements qui s'y trouvent portent sur les activités du GN en matière d'attribution de contrats durant l'exercice 2019-2020, y compris les mises à jour sur la main-d'œuvre inuite dans les contrats de construction attribués durant l'exercice précédent.

Les activités relatives à l'attribution de contrats par les agences et corporations de la Couronne, les conseils d'administration et l'Assemblée législative ne sont pas déclarées à SCG et, par conséquent, ne figurent pas dans le présent rapport.

SCG ne peut garantir que les renseignements fournis par les ministères sont complets et exacts. Toutefois, nous faisons tout en notre pouvoir pour vérifier les renseignements et veiller à ce que les ministères soient pleinement conscients des exigences du Règlement sur le NNI en la matière, et du guide des procédures d'attribution des contrats du GN.

## Vue d'ensemble du rapport

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le caractère comparable des données. Des valeurs exceptionnellement élevées ou basses peuvent résulter de l'interaction de plusieurs facteurs externes qui ne sont pas nécessairement évidents pour le lecteur, y compris certains éléments importants comme les variations annuelles du budget de fonctionnement ou du budget des dépenses en capital, les révisions de la politique et les projets ponctuels. Nous recommandons aux lecteurs de ce rapport de rechercher des explications éclairées des facteurs contributifs avant de porter des jugements, et de ne pas faire de déductions uniquement à partir des graphiques circulaires et des tableaux de ce rapport. Il leur faut également tenir compte de nombreux autres rapports et renseignements sur le programme publiés et diffusés par le GN.

Le présent rapport porte surtout sur la répartition des contrats attribués à des entreprises, particuliers ou organisations de trois catégories de statut :

1. Entreprises inuites – selon la liste du registre des entreprises inuites de NTI.
2. Entreprises du Nunavut – inscrites au registre des entreprises du Nunavut du GN (mais à l'exclusion des entreprises qui figurent sur le registre des entreprises inuites de NTI).
3. Autres entreprises – qui ne figurent pas aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut.

Le présent rapport analyse également la participation des entreprises inuites qui tentent d'obtenir des contrats du GN, ainsi que l'embauche d'Inuits dans les contrats de construction et d'entretien du GN. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent les statistiques présentées.

En raison de l'arrondissement des valeurs au millier de dollars près, l'addition des pourcentages de certains graphiques circulaires et tableaux ne donne pas nécessairement 100 %.

### Statuts d'entreprise

Aux fins du présent rapport, les entreprises qui sont inscrites aux deux registres, soit à celui de NTI et à celui du GN, figurent dans la catégorie « **entreprises inuites** », mais non dans la catégorie « **entreprises du Nunavut** ».

La catégorie « **autres entreprises** » comprend les hameaux, les associations d'habitation et les organisations inuites, ainsi que le Collège de l'Arctique du Nunavut, de même que les particuliers et les entreprises qui ne sont pas inscrits aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut. La catégorie « autres entreprises » comprend également des entreprises situées dans d'autres provinces et territoires du Canada, de même que des entreprises de l'étranger.

L'expression « **tous les contrats** » se rapporte à tous les types et toutes les valeurs de contrats déclarés. On indique le nombre et la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut pour tous les contrats. On indique également en détail le nombre et la valeur des contrats d'approvisionnement en biens et de tous les autres types de contrats.

Les **types de contrats** sont les contrats de transport aérien, architecture et ingénierie, services d'experts-conseils, construction, petits travaux de construction et d'entretien, commandes et service. Le nombre et la valeur des contrats de chaque type sont illustrés par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Pour en faciliter l'analyse, les contrats sont divisés par tranches de valeurs en argent comme suit :

Contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000

Contrats > 100 000 \$

Les **modes d'attribution des contrats** sont l'appel d'offres, la demande de propositions et l'attribution à un fournisseur unique. L'analyse des contrats se fait selon les mêmes tranches de valeurs décrites pour les types de contrats. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Les contrats à fournisseur unique sont examinés plus en détail selon les types de contrats attribués à la catégorie de statut « autres entreprises » (non inscrites).

La rubrique des **contrats attribués à des entreprises locales** indique le nombre et à la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et aux entreprises du Nunavut qui font partie de la collectivité où les biens, les travaux de construction ou les services sont requis. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

Celle sur les **propositions reçues** renseigne sur le nombre d'entreprises qui ont soumissionné, et leur statut, à l'exclusion des contrats attribués pour l'achat de biens ou à un fournisseur unique. On indique le nombre de propositions ainsi que le nombre des propositions présentées par des entreprises inuites dans le cadre des appels d'offres concurrentiels pour les principaux types de contrats, avec illustration par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

L'information sur la **main-d'œuvre inuite** correspond aux renseignements sur la main-d'œuvre inuite dans le cas des contrats de construction et des contrats de petits travaux de construction et d'entretien.

Les **rajustements en vertu du Règlement sur le NNI** se rapportent aux contrats obtenus grâce aux rajustements en vertu du Règlement sur le NNI dans des circonstances où l'entreprise n'aurait pas pu obtenir le contrat autrement. On indique le nombre et la valeur en argent des contrats obtenus grâce à ce rajustement par des entreprises inuites et du Nunavut.

La **comparaison avec l'année précédente** indique le nombre et la valeur en argent des contrats attribués par tous les ministères aux entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises, en vertu de la politique NNI modifiée et en vigueur depuis le 1er avril 2004. Cette politique a été remplacée par le Règlement sur le NNI le 1er avril 2017.

## Révision de la politique NNI (Règlement)

La *Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti* et les règlements y afférant sont entrés en vigueur le 1er avril 2017. Le nouveau Règlement sur le NNI augmente le rajustement total possible des soumissions de 21 % à 25 %, ce qui comprend une augmentation de 7 % à 15 % pour les entreprises détenues uniquement par des Inuits. Les statistiques qui figurent dans le présent rapport concernent également le nouveau Règlement sur le NNI pour l'exercice 2017-2018.

## Observations générales

Le présent Rapport d'activités relatif aux contrats (CAR en anglais) et le rapport connexe intitulé Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements (PAR en anglais) prennent appui sur la même base de données. Les renseignements relatifs aux contrats sont déclarés par tous les ministères du Gouvernement du Nunavut. Il est bien possible que des erreurs humaines se glissent dans la base de données au moment d'y entrer les renseignements relatifs aux contrats. Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) fait tout en son pouvoir pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des ensembles de données. Nous faisons appel à diverses sources d'information externes (Freebalance, Requisition Log et Contract Management Listing) en vue de vérifier les données. Il est pratiquement impossible d'assurer une exactitude parfaite. Toutefois, même si la méthode est imparfaite, nous pouvons nous fier aux tendances répétitives issues de l'analyse des données de nombreuses années. La prochaine section du présent rapport résume les résultats statistiques de l'exercice 2019-2020, ainsi que certaines tendances pluri annuelles.

- Sur le plan statistique, nous disposons maintenant de quinze (15) années de données qui sont comparables du fait que nous avons constamment recueilli les mêmes données.
- La valeur totale des contrats attribués par le GN a augmenté de 1,6 % de 2018-2019 à 2019-2020. Le taux de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté à 29 % de la valeur totale et les contrats attribués aux entreprises inuites ont diminué de 27 %. Les contrats attribués aux autres entreprises ont augmenté de 26 %.
- Le nombre de contrats attribués a diminué de 18 % de 2018-2019 à 2019-2020. Il s'agit d'une diminution de 12 % au cours des trois années concernées par le présent rapport.
- La part proportionnelle du nombre de contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 1 % et le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 2 % alors que le nombre total de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 2 %.
- En 2019-2020, nous avons assisté à une diminution de 16 % du volume combiné de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut.
- La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 54 %, et la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 35 %, alors que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 55 %.
- Il est à noter que de nombreuses sociétés ont à la fois le statut d'entreprise inuite et d'entreprise du Nunavut. Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut sont considérées comme des entreprises inuites.
- Depuis l'exercice 2017-2018, le volume de contrats a diminué de 12 %. Il est intéressant de noter que le volume de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 15 % en comparaison. Le volume combiné des entreprises inuites et du Nunavut a diminué de 4 %.

### Tendances pluri-annuelles

- Au cours des quatorze (14) dernières années, soit depuis 2006-2007, le volume de contrats a augmenté de 114 % (passant de 1 053 à 2 256 contrats). Le volume de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 161 %, celui accordé aux entreprises inuites a augmenté de 53 % et celui accordé aux entreprises du Nunavut a augmenté de 78 %.
- Au cours des douze (12) dernières années, soit depuis 2006-2007 à 2017-2018, la valeur et le volume des contrats attribués aux autres entreprises et aux entreprises inuites ont généralement augmenté. La valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut décline. Nous savons que de nombreuses entreprises sont inscrites à la fois comme entreprise inuite et entreprise du Nunavut. Cette tendance révèle qu'un nombre croissant d'entreprises s'inscrivent à la fois comme entreprise étant la propriété d'Inuits et administrée au Nunavut, et que moins d'entreprises figurent parmi les entreprises administrées au Nunavut. Aux fins de l'application du Règlement sur le NNI, l'inscription selon les deux statuts permet un rajustement plus élevé des soumissions. Remarque : en 2018-2019 et 2019-2020, la tendance à la hausse à l'augmentation du volume et de la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a changé. La valeur et le volume de contrats attribués aux entreprises du Nunavut sont tous deux à la hausse.

- La plus grande partie de la valeur et du volume des contrats dans les catégories architecture et ingénierie, services d'experts-conseils et service ont été attribués à d'autres entreprises, qui ne sont ni inuites ni du Nunavut. Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de petits et grands travaux de construction et de transport aérien. Il s'agit d'une tendance sur douze (12) ans.
- Ensemble, les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent plus de contrats dont la valeur est inférieure à 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut en obtiennent en proportion. Cette tendance est constante depuis les neuf (9) dernières années.
- La répartition moyenne du volume des contrats attribués selon les catégories de valeur est généralement constante depuis les cinq dernières années.

<= 25 000 \$	50 %
> 25 000 \$ et <= 100 000 \$	30 %
> 100 000 \$	20 %
- Les statistiques de 2019-2020 continuent de révéler que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement davantage de contrats inférieurs au seuil de 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut ont tendance à en obtenir en proportion. Ceci s'explique en grande partie par la politique sur l'approvisionnement du GN qui précise que les biens et services ayant une valeur inférieure à 25 000 \$ doivent être achetés localement, au Nunavut, là où il se trouve au moins trois (3) fournisseurs en mesure de soumissionner et de fournir le bien ou le service.
- Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de transport aérien et de petits travaux de construction et d'entretien dans la catégorie des contrats > 25 000 \$ et < 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur douze (12) ans.
- Les entreprises inuites et du Nunavut parviennent davantage à obtenir des contrats de construction et de petits travaux de construction et d'entretien, contrairement aux contrats d'architecture et ingénierie, ou d'experts-conseils, dans la catégorie des contrats > 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur douze (12) ans.
- Plus de contrats à fournisseur unique de grande valeur sont attribués à d'autres entreprises (non inuites et non du Nunavut). Il s'agit également d'une tendance sur douze (12) ans.
- En 2019-2020, 20 % des propositions reçues provenaient d'entreprises détenues par des Inuits. Ces chiffres sont restés relativement constants au cours du temps. Si le volume de l'ensemble des contrats a augmenté, la part relative des propositions inuites est demeurée entre 25 % et 30 %. Toutefois, cette tendance a changé en 2018-2019. La part proportionnelle a chuté à 19 % en 2018-2019, pour s'établir à 20 % en 2019-2020.
- Les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande proportion des contrats lorsque les statistiques sur les contrats attribués comprennent aussi les contrats d'approvisionnement en biens. Les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats de service. Il s'agit d'une tendance sur onze (11) ans.
- Le nombre d'entreprises inuites ayant répondu aux appels d'offres pour des contrats de construction est demeuré élevé au cours des trois (3) années de déclaration du présent rapport, ce qui indique une participation constante des entreprises inuites dans ce secteur. Le nombre des propositions des entreprises inuites pour les contrats de petits travaux de construction et d'entretien, et de transport aérien, demeure également élevé.
- Au cours des quatorze (14) dernières années, on peut généralement affirmer que les entreprises inuites ont obtenu 30 % du volume des contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 5 % et les autres entreprises 65 %.



**Observations relatives au Règlement sur le NNI :**

- En 2019-2020, la proportion de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI est demeurée faible à 3,4 %.
- Un examen manuel des contrats, y compris des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats attribués après rajustement en vertu du Règlement sur le NNI, indique ce qui suit :

Exercice financier	Nombre de contrats	% du nombre total	Valeur des contrats	Coûts suppl. pour le GN
2019-2020	77	3,4 %	7 138 157 \$	515 571 \$
2018-2019	98	3,6 %	5 165 688 \$	1 087 676 \$
2017-2018	71	2,8 %	2 938 957 \$	250 931 \$
2016-2017	78	3,2 %	37 483 480 \$	2 979 282 \$
2015-2016	64	3,2 %	5 779 608 \$	388 914 \$
2014-2015	55	2,8 %	6 832 142 \$	183 438 \$
2013-2014	41	2,1 %	2 302 040 \$	76 958 \$
2012-2013	41	2,3 %	2 180 163 \$	89 505 \$
2011-2012	68	3,6 %	22 919 133 \$	616 615 \$
2010-2011	57	3,1 %	11 028 315 \$	166 108 \$
2009-2010	59	3,3 %	23 976 383 \$	2 055 354 \$

**Coût de l'application du Règlement sur le NNI**

Le tableau ci-dessus indique que durant l'exercice 2019-2020, le Règlement sur le NNI a influé sur soixante-dix-sept (77) contrats. Cela signifie que soixante-dix-sept (77) contrats auraient été attribués à d'autres entrepreneurs si ce n'avait été du Règlement sur le NNI. Le coût supplémentaire de la politique pour le GN en 2019-2020 a été de 515 571 \$. Le coût supplémentaire représente le coût additionnel que le GN a défrayé pour que les contrats ne soient pas attribués au moins-disant, mais plutôt au moins-disant après le rajustement des propositions et l'application des autres résultats du Règlement sur le NNI. En 2009-2010 et en 2016-2017, un gros contrat de construction a été attribué dans cette catégorie. Lorsque des contrats de construction sont attribués en vertu du Règlement sur le NNI, le coût supplémentaire pour le GN est plus élevé en comparaison. Le volume de contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI, soit quatre-vingt-dix-huit (98) contrats, est le plus élevé de tous les temps depuis qu'on recueille des données pour le présent rapport. Il importe de noter que le Règlement sur le NNI a changé au cours de l'exercice 2017-2018. Il se peut que l'incidence de cette révision sur le marché ne se manifeste que maintenant. Nous continuerons de suivre cette tendance dans l'attribution des contrats en vertu du Règlement sur le NNI.

Au cours des onze (11) années qui ont fait l'objet de l'analyse ci-dessus, l'attribution de seulement 3 % des contrats a en moyenne été le résultat direct de l'application du Règlement sur le NNI.

Il est à noter que le coût supplémentaire pour le GN de l'application du Règlement sur le NNI ne tient pas compte des coûts d'administration des contrats, de la formation et de la main-d'œuvre inuite requise, ni des coûts de mise en œuvre du Règlement sur le NNI.

Au cours des onze (11) années qui ont fait l'objet des analyses ci-dessus, les contrats attribués en fonction de l'application de la NNI ont largement (83 à 96 %) été attribués dans la catégorie des commandes d'approvisionnement en biens.

Les commandes ne figurent pas dans les données analysées à la section 7, intitulée *Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI (Règlement)*.

### Exceptions

- Au cours de l'exercice 2019-2020, le GN a procédé à deux DDP pour répondre aux exigences du territoire relatives aux services prévus de transport pour raisons médicales et pour déplacements en service commandé. Ces DPP ont mené à l'attribution de deux (2) contrats avec les entreprises suivantes :

1. Calm Air pour un montant de 50 000 000 \$;
2. Canadian North pour un montant de 200 000 000 \$.

Ces deux contrats font partie des statistiques du présent rapport, mais pas des dépenses. Les dépenses de ces deux contrats sont déclarées en qualité d'exceptions.

- Remarque : Les statistiques du présent rapport ne comprennent pas les quatre (4) grandes catégories de dépenses, qui sont les suivantes :

	<u>2019-2020</u>	<u>2018-2019</u>	<u>2017-2018</u>
Transport pour raisons médicales	101 millions de \$ (est.)	57 millions de \$ (est.)	45 millions de \$ (est.)
Carburant (DPP)	179 millions de \$ (est.)	174 millions de \$ (est.)	137 millions de \$ (est.)
Services de police et de laboratoire	50 millions de \$ (est.)	43 millions de \$ (est.)	41 millions de \$ (est.)
Services d'un médecin	23 millions de \$ (est.)	25 millions de \$ (est.)	19 millions de \$ (est.)

Les contrats de carburant et transport pour raisons médicales comprennent une participation inuite (salaires inuites et recours à des entreprises inuites).

## Observations sur les contrats à fournisseur unique

- Nous surveillons étroitement la pratique des contrats à fournisseur unique. Le GN est d'avis qu'il en obtient plus pour son argent par le recours aux appels d'offres concurrentiels. La troisième section du présent rapport traite des conditions acceptables pour les contrats à fournisseur unique.
- Le GN continue d'examiner les facteurs contributifs aux contrats à fournisseur unique. Nous continuerons de nous efforcer de réduire cette méthode d'attribution des contrats.
- En 2019-2020, le volume total des contrats à fournisseur unique a augmenté de 7,3 %. Dans le présent rapport toutefois (Rapport d'activité relatif aux contrats), nous ne tenons compte que des contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 25 000 \$. En 2019-2020, nous avons assisté à une diminution de 17 % des contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$ attribués à un fournisseur unique.
- Une grande part des contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service. Ces contrats de service à fournisseur unique sont en très grande majorité attribués à d'autres entreprises (non inuites et non du Nunavut). Ce sont généralement pour des services spécialisés qui ne sont pas offerts au Nunavut.
- En moyenne, au cours des trois (3) années concernées par le présent rapport, 4 % du volume des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites, 2,3 % à des entreprises du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.
- La tendance des quatorze (14) années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

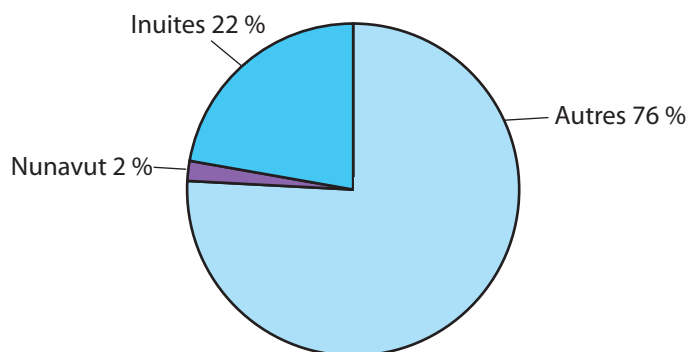
### Sommaire

#### 1. Tous les contrats

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon la valeur* concerne tous les contrats par catégories de statut, selon la valeur.

L'expression « tous les contrats » désigne tous les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$. L'utilisation d'un seuil de 5 000 \$ aux fins du rapport est conforme aux recommandations des membres de l'Assemblée législative. Cette section porte sur la valeur et le volume de tous les contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut  
selon la valeur  
2019-2020**



Le graphique circulaire ci-dessus et le tableau ci-dessous illustrent la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

En 2019-2020, la valeur totale de tous les contrats a été de 558 254 000 \$ (arrondie au millier de dollars près). De ce montant, 122 003 000 \$ ont été attribués à des entreprises inuites (22 %), 10 333 000 \$ à des entreprises du Nunavut (2 %) et 425 918 000 \$ à d'autres entreprises (76 %). Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut, soit inuites et du Nunavut, sont considérées comme des entreprises inuites.

#### Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
2019-2020	558 254 \$	100 %	122 003 \$	22 %	10 333 \$	2 %	425 918 \$	76 %
2018-2019	549 725 \$	100 %	267 138 \$	49 %	7 665 \$	1 %	274 922 \$	50 %
2017-2018	539 356 \$	100 %	251 901 \$	47 %	6 053 \$	1 %	281 402 \$	52 %

La catégorie de statut « autres entreprises » du tableau ci-dessus comprend toutes les autres entités qui, pour diverses raisons, ne peuvent être classées dans les catégories « entreprises inuites » ou « entreprises du Nunavut », comme c'est le cas de nombreux contrats attribués à des particuliers et des entités du Nunavut.

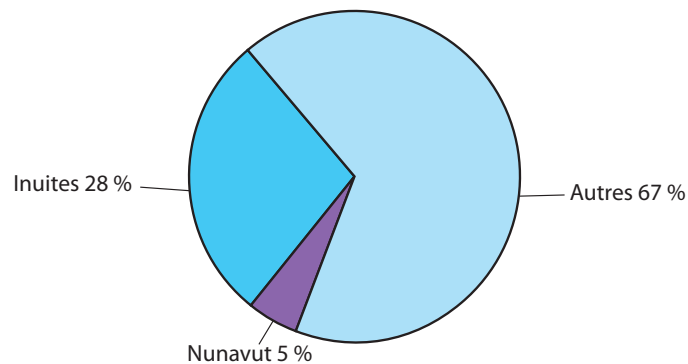
Si nous faisons abstraction des contrats attribués aux particuliers ou fournisseurs uniques, aux établissements de soins et de traitement, aux fournisseurs de soins de santé, aux hameaux, aux corporations municipales et autres entités du même type, comme la Société d'énergie Qulliq (SEQ), nous nous rendons compte qu'un nombre important des contrats attribués à des entités qui font partie de la catégorie « autres entreprises » représentent des secteurs commerciaux de l'économie du Nunavut qui sont désavantagés du point de vue concurrentiel, sinon sous-développés. Dans certains cas, nous remarquons que les volumes du secteur économique du Nunavut sont insuffisants pour l'épanouissement et le maintien d'une industrie commerciale prospère ou d'un secteur d'entreprise florissant. Les obstacles à surmonter pour réussir à pénétrer certains secteurs des affaires, et à y prospérer, comprennent ce qui suit : demande restreinte sur le marché local du Nunavut dont la population est relativement petite et éparpillée; coûts de transport sur un territoire très vaste; masse critique insuffisante d'ouvriers spécialisés, de gens de métier, de professionnels et d'infrastructures;

volumes de vente ou livraison relativement à la mise en route; coûts d'installation en plus des coûts élevés d'exploitation d'une entreprise. Un tel milieu d'exploitation et une telle conjoncture du marché peuvent, dans certains secteurs commerciaux, créer des obstacles de taille pour les entrepreneurs du Nunavut.

On peut également considérer que la catégorie des autres entreprises peut répondre à d'autres possibilités dans des marchés sous-développés du Nunavut pour des entrepreneurs du Nunavut, notamment dans les services professionnels et les soins de santé. Parmi les catégories générales de biens et services consommés par le gouvernement qui concernent la catégorie des autres entreprises, mentionnons l'informatique et les systèmes, les logiciels, les livres scolaires, les aides à la formation, les travaux d'architecture et d'ingénierie, la formation spécialisée et les services d'experts-conseils. Étant donné que le marché local n'est pas en mesure de répondre aux besoins, il arrive souvent que ces types de contrats soient attribués à un fournisseur unique. On trouvera une liste de tels contrats attribués par le Gouvernement du Nunavut dans son **Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements**.

**Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon le volume* concerne tous les contrats par catégories de statut, selon le volume.**

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut  
selon le volume  
2019-2020**



### Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon le volume

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2019-2020	2 256	100 %	629	28 %	112	5 %	1 515	67 %
2018-2019	2 745	100	793	29	92	3	1 860	68
2017-2018	2 563	100	706	28	65	3	1 792	70

Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent le volume (nombre) de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

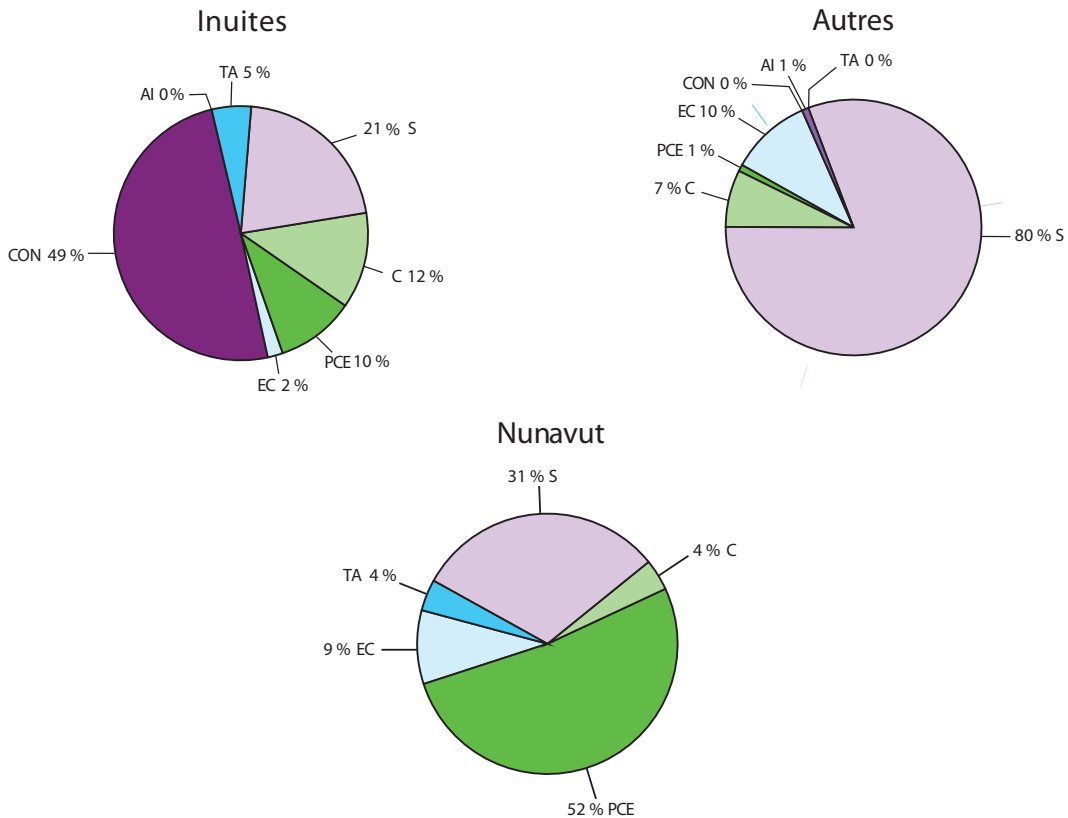
Le volume total de tous les contrats attribués en 2019-2020 est de 2 256. Le nombre de contrats attribués aux entreprises inuites s'élève à 629, soit 28 %, et le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut est de 112, soit 5 %. Le nombre de contrats attribués aux autres entreprises est 1 515, soit 67 %. Ces valeurs révèlent une diminution de 18 % du nombre de contrats attribués. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 19 %.

Une tendance sur trois (3) ans révèle que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent en moyenne 41 % du volume des contrats et que les autres entreprises en obtiennent 59 %.

De 2009-2010 à 2014-2015, nous avons assisté à une lente, mais stable augmentation de la proportion globale du nombre de contrats attribués aux « autres entreprises » et à une lente diminution de la proportion des contrats attribués aux « entreprises inuites » et aux « entreprises du Nunavut ». Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2015-2016. En 2016-2017 et 2018-2019, la tendance à la hausse de la proportion attribuée aux autres entreprises s'est atténuée. Cette tendance a pris fin en 2019-2020.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur* résume la répartition des types de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués par types  
selon la valeur  
2019-2020**



**Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur  
2019-2020  
(milliers)**

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Transport aérien (TA)	7 981	1 %	5 948	75 %	448	6 %	1 585	20 %
Architecture/ingénierie (AI)	5 163	1	14	-	-	-	5 149	100
Construction (CON)	61 811	11	60 241	97	-	-	1 570	3
Services d'experts-conseils (EC)	46 342	8	2 613	6	913	2	42 816	92
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	21 526	4	12 804	59	5 327	25	3 395	16
Commandes (C)	45 325	8	14 859	33	454	1	30 012	66
Service (S)	370 106	66	25 524	7	3 191	1	341 391	92
<b>Total</b>	<b>558 254 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>122 003 \$</b>	<b>22 %</b>	<b>10 333 \$</b>	<b>2 %</b>	<b>425 918 \$</b>	<b>76 %</b>

### 2018-2019 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	5 577 \$	1 %	3 547 \$	64 %	922 \$	17 %	1 108 \$	20 %
Architecture/ingénierie (AI)	25 585	5	-	-	-	-	25 585	100
Construction (CON)	130 325	24	129 343	99	982	1	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	82 393	15	2 041	2	532	1	79 820	97
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	13 604	2	8 274	61	1 665	12	3 665	27
Commandes (C)	41 029	7	18 022	44	637	2	22 370	55
Service (S)	251 212	46	105 911	42	2 927	1	142 374	57
Total	549 725 \$	100 %	267 138 \$	49 %	7 665 \$	1 %	274 922 \$	50 %

### 2017-2018 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	6 466 \$	1 %	6 099 \$	94 %	173 \$	3 %	194 \$	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	3 082	1	-	-	63	2	3 019	98
Construction (CON)	101 062	19	60 255	60	155	-	40 652	40
Services d'experts-conseils (EC)	80 647	15	4 741	6	720	1	75 186	93
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	22 905	4	11 875	52	3 146	14	7 884	34
Commandes (C)	38 676	7	13 976	36	218	1	24 482	63
Service (S)	286 520	53	154 957	54	1 579	1	129 984	45
Total	539 358 \$	100 %	251 903 \$	47 %	6 054 \$	1 %	281 401 \$	52 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut et aux autres entreprises, selon leur valeur. Les tableaux ci-dessus indiquent les valeurs correspondant à chaque type de contrats. Les graphiques circulaires illustrent la répartition de l'argent des contrats aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, pour chaque type de contrats. Par exemple en 2019-2020, sur la somme de 558 254 000 \$ en contrats attribués, 122 003 000 \$ sont allés à des entreprises inuites. Cela représente 22 % de la valeur des contrats attribués. Les entreprises du Nunavut ont reçu 10 333 000 \$ ou 2 %, et les autres entreprises ont reçu 425 918 000 \$ ou 76 %.

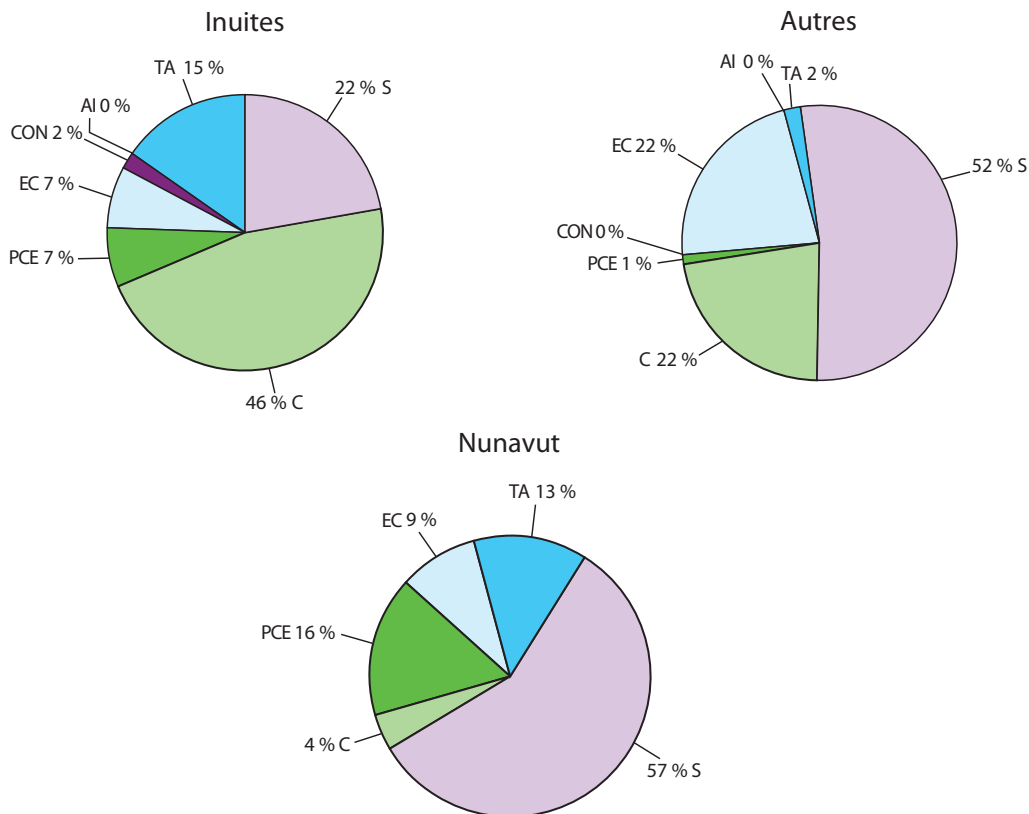
En général, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu la plus grande partie du volume des contrats de transport aérien (91 %), ce qui représente 80 % de leur valeur en 2019-2020.

Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement un volume plus élevé de contrats de petits et grands travaux de construction. Il s'agit d'une tendance sur onze (11) ans.

Le tableau ci-dessus indique que la valeur totale des contrats a augmenté de 1,6 % en 2019-2020, que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 26 %, et que celle des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 27 %.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par types – selon le volume* résume la répartition des types de contrats attribués selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués par types  
selon le volume  
2019-2020**



**Répartition des contrats attribués par types – selon le volume  
2019-2020**

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Transport aérien (TA)	142	6 %	97	68 %	15	11 %	30	21 %
Architecture/ingénierie (AI)	8	-	1	13	-	-	7	88
Construction (CON)	19	1	14	74	-	-	5	26
Services d'experts-conseils (EC)	382	17	45	12	10	3	327	86
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	74	3	43	58	18	24	13	18
Commandes (C)	633	28	289	46	5	13	39	54
Service (S)	998	44	140	14	64	6	794	80
<b>Total</b>	<b>2 256</b>	<b>100 %</b>	<b>629</b>	<b>28 %</b>	<b>112</b>	<b>5 %</b>	<b>1 515</b>	<b>67 %</b>



### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	131	5 %	94	72 %	25	19 %	12	9 %
Architecture/ingénierie (AI)	19	1	-	-	-	-	19	100
Construction (CON)	16	1	14	88	2	13	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	742	27	54	7	11	1	677	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	62	2	37	60	5	8	20	32
Commandes (C)	794	29	409	52	8	1	377	47
Service (S)	981	36	185	19	41	4	755	77
Total	2 745	100 %	793	29 %	92	3 %	1 860	68 %

### 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	135	5 %	128	95 %	2	1 %	5	4 %
Architecture/ingénierie (AI)	29	1	-	-	2	7	27	93
Construction (CON)	15	1	10	67	1	7	4	27
Services d'experts-conseils (EC)	687	27	103	15	11	2	573	83
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	101	4	49	49	14	14	38	38
Commandes (C)	735	29	343	47	5	1	387	53
Service (S)	861	34	73	8	30	3	758	88
Total	2 563	100 %	706	28 %	65	3 %	1 792	70 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon leur valeur. Les tableaux ci-dessus indiquent les valeurs correspondant à chaque type de contrats. Les graphiques circulaires illustrent la répartition de l'argent des contrats aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, pour chaque type de contrats.

En 2019-2020, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble 74 % des contrats de construction, 82 % des contrats de petits travaux de construction et 79 % des contrats de transport aérien. Ces trois catégories rapportent généralement davantage aux entreprises inuites et du Nunavut. Elles obtiennent la plupart des contrats de ces trois catégories.

En 2019-2020, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble la plus faible proportion des contrats d'architecture et ingénierie (13 %), de service (20 %) et de services d'experts-conseils (15 %). Ces chiffres sont stables depuis les quatorze (14) dernières années. Les entreprises inuites et du Nunavut sont généralement assez concurrentielles pour les contrats de transport aérien, les contrats de petits et grands travaux de construction, et les commandes d'approvisionnement en biens.

En 2018-2019, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 32 % de tous les contrats, alors que les autres entreprises en ont obtenu 68 %. Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de transport aérien, de construction et de commandes. Les autres entreprises réussissent mieux dans les contrats d'architecture et ingénierie, de services d'experts-conseils et de service.

En 2017-2018, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 74 % des contrats de construction, 63 % des contrats de petits travaux de construction et 96 % des contrats de transport aérien.

Les données recueillies durant les quatorze (14) dernières années (de 2006-2007 à 2019-2020) révèlent que le volume de contrats attribués aux autres entreprises se situe entre 54 et 70 %. Par conséquent, même si le nombre de contrats augmente globalement, le rapport du nombre de contrats attribués aux autres entreprises par rapport au nombre de contrats accordés aux entreprises inuites et du Nunavut demeure constamment supérieur à 55 %.

Si on examine de plus près le nombre de contrats attribués à des entreprises qui ne sont pas inuites ni du Nunavut (autres entreprises), les chiffres indiquent qu'un bon nombre de celles-ci offrent des services spécialisés comme la garde en milieu ouvert pour le ministère de la Justice, les soins en santé mentale, les soins spécialisés en établissement et les soins dentaires pour les ministères de la Santé et des Services à la famille, ainsi que des services de technologie de l'information pour le ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les chiffres pour la catégorie des autres entreprises comprennent généralement les contrats conclus avec les hameaux pour l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome (EEA). Les commandes aux autres entreprises comprennent l'approvisionnement annuel en boissons alcoolisées et le réapprovisionnement en carburant du territoire, des produits qu'on ne peut pas se procurer au Nunavut.

### 2. Types de contrat

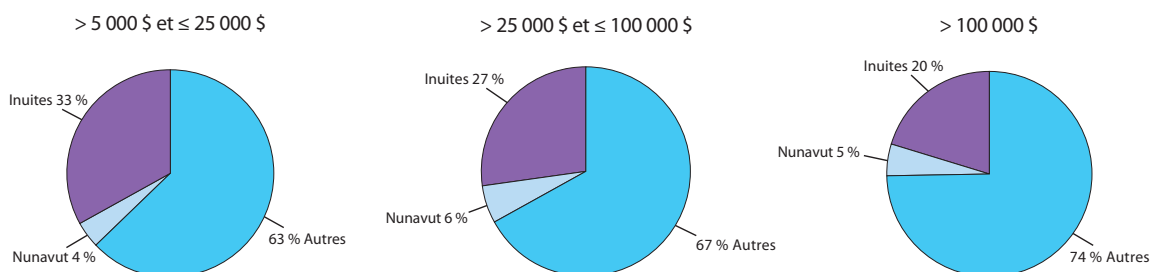
Cette section du rapport porte sur l'analyse des types de contrats attribués en fonction de trois grandes catégories de valeur :

- Contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$
- Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
- Contrats > 100 000 \$.

Chaque tranche de valeurs a d'abord été analysée selon le volume et la valeur, puis analysée plus en profondeur selon le volume et la valeur pour les catégories « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

**Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – y compris les contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, y compris les contrats d'approvisionnement en biens.**

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume**  
**y compris les contrats d'approvisionnement en biens**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume y compris les contrats d'approvisionnement en biens 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	1 002	44 %	329	33 %	40	4 %	633	63 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	686	30	185	27	42	6	459	67
> 100 000 \$	568	25	115	20	30	5	423	74
Total	2 256	100 %	629	28 %	112	5 %	1 515	67 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	1 200	44 %	477	40 %	32	3 %	691	58 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	892	32	221	25	43	5	628	70
> 100 000 \$	653	24	95	15	17	3	541	83
Total	2 745	100 %	793	29 %	92	3 %	1 860	68 %

### 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	1 126	44 %	382	34 %	20	2 %	724	64 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	889	35	222	25	25	3	642	72
> 100 000 \$	548	21	102	19	20	4	426	78
Total	2 563	100 %	706	28 %	65	3 %	1 792	70 %

Les tableaux ci-dessus révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées sont généralement plus concurrentielles dans le cas des contrats inférieurs à 25 000 \$. À mesure que la valeur des contrats augmente, les entreprises inuites et du Nunavut n'obtiennent généralement pas autant de contrats. Cette analyse se vérifie dans les treize (13) derniers rapports.

En moyenne (3 ans), les résultats se répartissent comme suit :

	Entreprises inuites et du Nunavut	Autres entreprises
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	39 %	61 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	30 %	70 %
> 100 000 \$	22 %	78 %

Les graphiques circulaires et les tableaux ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut selon leur valeur en argent dans trois tranches de valeurs. Ce qui suit est la proportion du nombre de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut par tranches de valeurs en argent :

- Pendant l'exercice 2019-2020, 44 % du volume global des contrats avaient une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 37 % du volume des contrats dans cette tranche de valeurs. C'est une diminution de 6 % de la part proportionnelle par rapport aux années précédentes.
- 30 % des contrats avaient une valeur supérieure à 25 000 \$, mais inférieure ou égale à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 33 % (inuites, 27 %; Nunavut, 6 %) de la part proportionnelle du volume de contrats de cette tranche de valeurs.
- 25 % des contrats attribués avaient une valeur supérieure à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 25 % du volume de ces contrats. C'est une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente.

Pendant les trois années de déclaration de ce rapport, la part proportionnelle en volume a été relativement constante :

- Les contrats > 5 000 \$ à < 25 000 \$ représentent environ 44 % des contrats.
- Les contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ représentent environ 32 % du volume total.
- Les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ représentent environ 23 % volume total.
- De 2005-2006 jusqu'en 2014-2015, la tendance générale au cours des neuf (9) années antérieures révélait que c'était dans la catégorie des autres entreprises (non inuites, non du Nunavut) qu'on obtenait la plus grande proportion du nombre de contrats, ce qui représente une augmentation de leur part proportionnelle de près de 2 % par année. En 2015-2016 par contre, nous avons assisté à une diminution de 5 % de leur part proportionnelle. En 2016-2017, celle-ci est revenue à la proportion de 2014-2015, soit 68 %. En 2017-2018, nous constatons que la catégorie des autres entreprises a atteint sa plus grande proportion en douze (12) ans, soit 70 %. En 2018-2019, les autres entreprises en ont obtenu une part proportionnelle de 67 %, et la même en 2019-2020.

### Volume des contrats attribués

Année	Total	Entreprises inuites		Entreprises de Nunavut		Autres Entreprises	
			%		%		%
2019-2020	2 256	629	28 %	112	5 %	1 515	67 %
2018-2019	2 745	793	29 %	92	3 %	1 860	68 %
2017-2018	2 563	706	28 %	65	3 %	1 792	70 %
2016-2017	2 450	724	30 %	57	2 %	1 669	68 %
2015-2016	1 978	623	31 %	108	5 %	1 247	63 %
2014-2015	2 002	567	28 %	65	3 %	1 370	68 %
2013-2014	1 909	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %
2012-2013	1 814	533	29 %	72	4 %	1 209	67 %
2011-2012	1 880	654	35 %	76	4 %	1 150	61 %
2010-2011	1 822	637	35 %	121	7 %	1 064	58 %
2009-2010	1 783	584	33 %	177	10 %	1 022	57 %
2008-2009	1 520	545	36 %	150	10 %	826	54 %
2007-2008	1 442	534	37 %	112	8 %	796	55 %
2006-2007	1 053	410	39 %	63	6 %	796	76 %
Moyennes des 14 années			32 %		4 %		64 %

# GOVERNEMENT DU NUNAVUT

## Rapport d'activités relatif aux contrats

### Valeur des contrats attribués (en milliers de dollars canadiens)

<b>Année</b>	<b>Total</b> \$	<b>Entreprises inuites</b> \$	<b>Entreprises inuites</b> %	<b>Entreprises du Nunavut</b> \$	<b>Entreprises du Nunavut</b> %	<b>Autres</b> \$	<b>Autres</b> %
2019-2020	558 054	121 807	22 %	10 333	2 %	245 915	76 %
2018-2019	549 724	267 138	49 %	7 665	1 %	274 922	50 %
2017-2018	539 356	251 901	47 %	6 053	1 %	281 402	52 %
2016-2017	376 224	123 095	33 %	11 703	3 %	241 426	64 %
2015-2016	399 164	196 375	49 %	11 241	3 %	191 548	48 %
2014-2015	288 944	92 682	32 %	11 487	4 %	184 775	64 %
2013-2014	351 989	140 119	40 %	36 187	10 %	175 683	50 %
2012-2013	352 624	154 235	44 %	34 435	10 %	163 954	46 %
2011-2012	297 132	127 575	43 %	12 176	4 %	157 381	53 %
2010-2011	271 132	92 566	34 %	18 553	7 %	160 013	59 %
2009-2010	236 972	85 895	36 %	23 825	10 %	127 252	54 %
2008-2009	269 411	99 674	37 %	18 660	7 %	151 077	56 %
2007-2008	193 317	59 395	31 %	16 371	8 %	117 551	61 %
2006-2007	138 019	67 559	49 %	8 347	6 %	62 113	45 %

Moyennes des 14 années

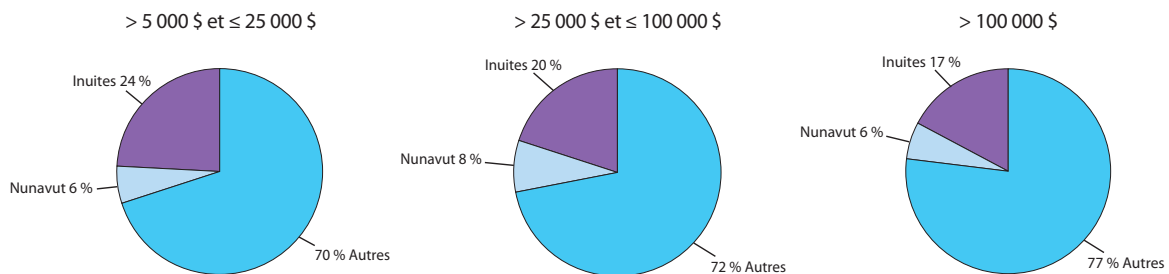
			39 %		5,4 %		55,6 %
--	--	--	------	--	-------	--	--------

Au cours des quatorze (14) dernières années, les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 32 % du volume et 39 % de la valeur de tous les contrats. Les entreprises du Nunavut ont obtenu 4 % du volume et 5,4 % de la valeur de tous les contrats. Les autres entreprises ont obtenu 55,6 % du volume et 54 % de la valeur de tous les contrats.

### Analyse excluant les contrats d'approvisionnement en biens

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués par tranches de valeur – selon le volume  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2019-2020**



### Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	645	40 %	155	24 %	38	6 %	452	70 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	513	32	104	20	41	8	368	72
> 100 000 \$	465	29	81	17	28	6	356	77
Total	1 623	100 %	340	21 %	107	7 %	1 176	72 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	699	36 %	215	31 %	30	4 %	454	65 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	676	35	108	16	39	6	529	78
> 100 000 \$	576	30	61	11	15	3	500	87
Total	1 951	100 %	384	20 %	84	4 %	1 483	76 %

### 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	649	36 %	158	24 %	17	3 %	474	73 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	697	38	122	18	24	3	551	79
> 100 000 \$	482	26	83	17	19	4	380	79
Total	1 828	100 %	363	20 %	60	3 %	1 405	77 %

En 2019-2020, si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, le nombre de contrats inférieurs à 25 000 \$ a diminué d'environ 37 %. Le nombre de contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ a diminué d'environ 25 %. Le nombre de contrats supérieurs à 100 000 \$ a diminué de seulement 18 %.

Les graphiques circulaires ci-dessus nous permettent d'examiner le nombre de contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens. En 2019-2020, les commandes représentent à elles seules un volume de 633 contrats, ou 28 % de tous les contrats, dont 357 d'une valeur de 5 001 \$ à 25 000 \$ (16 %), 173 d'une valeur de 25 000 \$ à 100 000 \$ (8 %) et 103 d'une valeur supérieure à 100 000 \$ (5 %).

### **Répercussions sur l'analyse des entreprises inuites lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, part proportionnelle**

- La proportion des contrats attribués à des entreprises inuites a relativement diminué de 7 % en tout si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- La proportion des contrats > 5 000 \$ à <= 25 000 \$ attribués aux entreprises inuites a diminué de 9 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ à <= 100 000 \$ attribués aux entreprises inuites a diminué de 7 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises inuites a diminué de 3 %, sans les contrats d'approvisionnement en biens.

### **Répercussions sur l'analyse des entreprises du Nunavut lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens**

- La proportion des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a relativement augmenté de 2 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- La proportion des contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs a augmenté de 2 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 2 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 1 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

### **Répercussions sur l'analyse des autres entreprises lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens**

- La proportion des contrats attribués à d'autres entreprises a relativement augmenté de 5 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- La proportion des contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 7 %.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 5 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 3 %.

Nous pouvons faire l'observation générale suivante sur les treize (13) dernières années : lorsqu'on fait abstraction du volume des contrats d'approvisionnement en biens par rapport au volume total des contrats, les entreprises inuites reçoivent une plus faible proportion des contrats, alors que les autres entreprises en obtiennent une plus grande proportion.

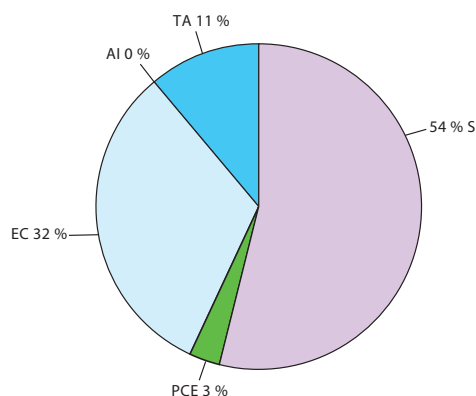
En général, les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande part proportionnelle de contrats lorsque les contrats d'approvisionnement en biens figurent dans les statistiques sur les contrats. Par conséquent, nous pouvons conclure que les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats d'experts-conseils.

### Analyse par types de contrat

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon la valeur – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des valeurs supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués par types selon la valeur**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats attribués – selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	3 136 \$	11 %	2 839 \$	7 %	2 808 \$	7 %
Architecture/ingénierie (AI)	119	-	124	-	820	2
Services d'experts-conseils (EC)	8 921	32	19 105	50	16 728	44
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	717	3	1 206	3	1 820	5
Service (S)	14 839	54	14 847	39	15 594	41
Total	27 732 \$	100 %	38 121 \$	100 %	37 770 \$	100 %

Le tableau ci-dessus représente la répartition des contrats par types dans la tranche de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

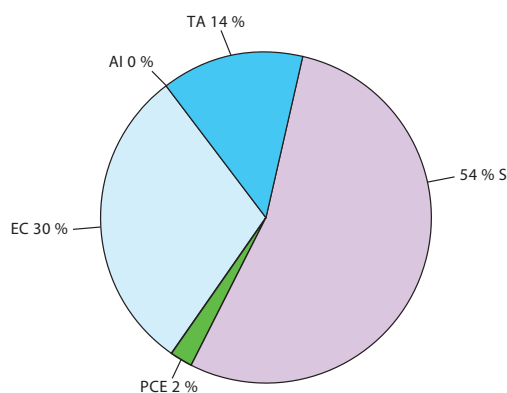
Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des dix (10) dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent environ 7 à 11 % de la valeur totale.
- Les contrats d'architecture et ingénierie constituent environ 0 à 5 % de la valeur totale.
- Il est difficile de déceler une tendance pour les contrats de service et les contrats d'experts-conseils, car ces catégories sont souvent confondues l'une avec l'autre. Ils constituent ensemble 75 à 86 %.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon le volume – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types – selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	70	14 %	60	9 %	60	9 %
Architecture/ingénierie (AI)	2	-	2	-	15	2
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	154	30	327	48	306	44
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	9	2	18	3	32	5
Service (S)	278	54	269	40	284	41
Total	513	100 %	676	100 %	697	100 %

Le tableau ci-dessus révèle la répartition des contrats par types selon le volume, à l'exclusion des commandes.

Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des dix (10) dernières années :

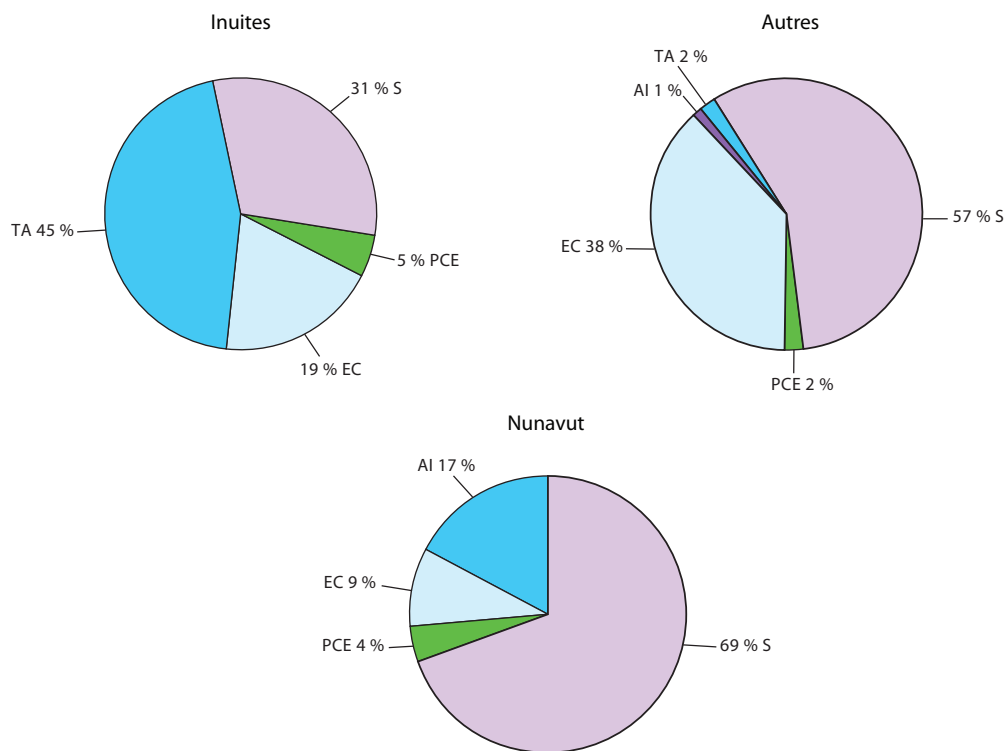
- Les contrats de transport aérien constituent 7 à 14 % du volume.
- Les contrats d'architecture et ingénierie constituent 0 à 3 % du volume.
- Les contrats de construction constituent 0 à 1 % du volume.
- Les contrats de petits travaux de construction et d'entretien constituent 2 à 10 % du volume.
- Les contrats de service combinés aux contrats de services d'experts-conseils constituent 75 à 88 %.
- Pour ce qui est des services d'experts-conseils, les déclarations ne sont pas toujours constantes, les contrats de cette catégorie étant souvent consignés dans celle des contrats de service.



### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types et catégories de statut – selon la valeur – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par statuts et types dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon la valeur**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2019-2020**



Cette section concerne les contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, par types de contrat. Ce graphique révèle que les entreprises inuites n'obtiennent pas beaucoup de contrats d'architecture et ingénierie dans cette tranche de valeurs. Ces chiffres sont stables depuis les onze (11) dernières années.

En 2019-2020, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble une proportion de 49 % des contrats de petits travaux de construction et d'entretien. Ce résultat est resté à peu près le même depuis les neuf (9) dernières années pendant lesquelles les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu une grande part proportionnelle de ces contrats. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 80 % de la valeur des contrats de petits travaux de construction et d'entretien en 2014-2015 et, en 2015-2016, elles en avaient obtenu 75 %. La valeur de 52 % en 2017-2018 est relativement faible en comparaison, et rompt avec la tendance des huit (8) dernières années. En 2019-2020, nous constatons que la part proportionnelle de 49 % est également relativement faible.

### Répartition des contrats par catégories de statut selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2019-2020 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	3 137 \$	2 258 \$	72 %	380 \$	12 %	499 \$	16 %
Architecture/ingénierie (AI)	119	-	-	-	-	119	100
Services d'experts-conseils (EC)	8 921	969	11	193	2	7 759	87
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	717	261	36	94	13	362	50
Service (S)	14 839	1 568	11	1 509	10	11 762	79
Total	27 733 \$	5 056 \$	18 %	2 176 \$	8 %	20 501 \$	74 %

### 2018-2019 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 838 \$	2 168 \$	76 %	507 \$	18 %	163 \$	6 %
Architecture/ingénierie (AI)	124	-	-	-	-	124	100
Services d'experts-conseils (EC)	19 105	994	5	144	1	17 967	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 207	862	71	67	6	278	23
Service (S)	14 847	1 610	11	1 186	8	12 051	81
Total	38 121 \$	5 634 \$	15 %	1 904 \$	5 %	30 583 \$	80 %

### 2017-2018 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 808 \$	2 631 \$	94 %	- \$	- %	177 \$	6 %
Architecture/ingénierie (AI)	820	-	-	38	5	782	95
Services d'experts-conseils (EC)	16 727	1 374	8	297	2	15 056	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 820	789	43	171	9	860	47
Service (S)	15 594	1 005	6	662	4	13 927	89
Total	37 769 \$	5 799 \$	15 %	1 168 \$	3 %	30 802 \$	82 %

La tendance des douze (12) années indique que les contrats attribués aux « autres entreprises » sont surtout des contrats d'architecture et ingénierie, d'experts-conseils et de service. Les entreprises inuites réussissent mieux dans les domaines du transport aérien et des petits travaux de construction et d'entretien.

### **Analyse de tous les contrats de 2019-2020 > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, selon la valeur**

En ce qui concerne les contrats de cette tranche de valeurs, 18 % de la valeur totale a été attribuée en 2019-2020 à des entreprises inuites et 8 % à des entreprises du Nunavut. La proportion de 74 % qui reste a été attribuée à des entreprises qui ne sont pas inscrites à NTI ni au GN en vertu du Règlement sur le NNI. Cela ne signifie pas que les « autres entreprises » se trouvent toutes en dehors du Nunavut. Au contraire, de nombreuses entreprises du Nunavut ne se sont pas inscrites. En outre, des particuliers, des hameaux, des sociétés et d'autres entités ne s'y inscrivent pas en raison de la nature de leur entreprise. Par exemple, les hameaux ne peuvent pas s'inscrire pour un rajustement des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI. De même, les particuliers doivent être inscrits comme entreprise avant de pouvoir s'inscrire en vertu du Règlement sur le NNI ou au NTI.

#### **Entreprises inuites**

Au cours des trois (3) dernières années, la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites est passée de 15 %, qu'elle était en 2016-2017 et 2018-2019, à 18 % en 2019-2020. Ces fluctuations correspondent également à des augmentations des contrats attribués aux catégories « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

#### **Entreprises du Nunavut**

La part proportionnelle de la valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut est passée de 3 %, qu'elle était en 2017-2018, à 5 % en 2018-2019 et à 8 % en 2019-2020. Les entreprises du Nunavut qui ont également le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

#### **Autres entreprises**

Au cours des trois (3) dernières années, la part proportionnelle de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a diminué, passant de 82 % à 74 %.

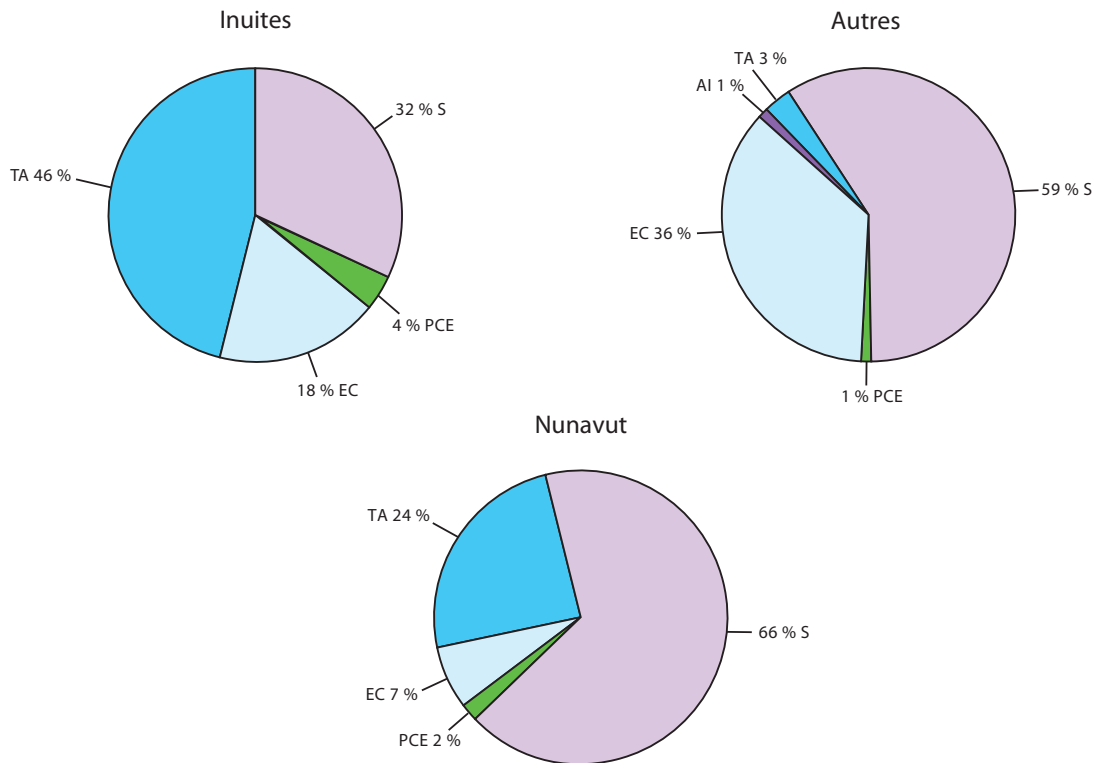
Une moyenne sur trois ans révèle les parts proportionnelles suivantes :

- Entreprises inuites : 16 %
- Entreprises du Nunavut : 5 %
- Autres entreprises : 79 %

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types et catégories de statut – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par catégories de statut selon le volume dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	70	14 %	48	69 %	10	14 %	12	17 %
Architecture/ingénierie (AI)	2	-	-	-	-	-	2	100
Services d'experts-conseils (EC)	154	30	19	12	3	2	132	86
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	9	2	4	44	1	11	4	44
Service (S)	278	54	33	12	27	10	218	78
Total	513	100 %	104	20 %	41	8 %	368	72 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	60	9 %	45	75 %	13	22 %	2	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	2	-	-	-	-	-	2	100
Services d'experts-conseils (EC)	327	48	16	5	3	1	308	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	18	3	12	67	1	6	5	28
Service (S)	269	40	35	13	22	8	212	79
Total	676	100 %	108	16 %	39	6 %	529	78 %

### 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	60	9 %	56	93 %	-	- %	4	7 %
Architecture/ingénierie (AI)	15	2	-	-	1	7	14	93
Services d'experts-conseils (EC)	306	44	32	10	6	2	268	88
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	32	5	13	41	3	9	16	50
Service (S)	284	41	21	7	14	5	249	88
Total	697	100 %	122	18 %	24	3 %	551	79 %

Les graphiques circulaires qui précèdent révèlent la proportion de contrats attribués par types à chaque catégorie de statut.

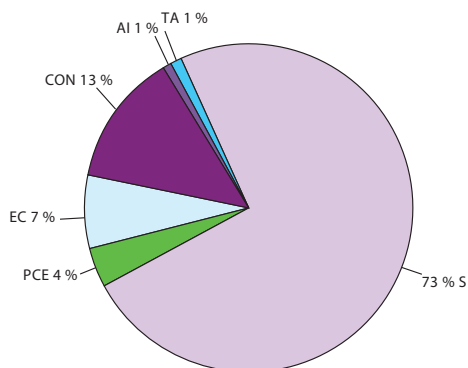
La part proportionnelle des contrats attribués à des entreprises inuites était en moyenne de 18 % au cours des trois dernières années. Toutefois, une analyse des douze dernières années révèle une diminution de la proportion élevée de 31 % en 2007-2008.

La part proportionnelle attribuée aux entreprises du Nunavut est en moyenne de 6 %. La part proportionnelle attribuée aux autres entreprises est en moyenne d'environ 76 %.

### Contrats > 100 000 \$ par types selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types selon la valeur pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur  
pour les contrats > 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2019-2020**



### Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	4 089 \$	1 %	1 920 \$	- %	2 843 \$	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	5 005	1	25 359	5	2 129	-
Construction (CON)	61 811	13	130 325	28	101 061	22
Services d'experts-conseils (EC)	35 748	7	60 639	13	61 032	13
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	20 774	4	12 356	3	20 989	5
Service (S)	349 264	73	230 540	50	266 084	59
Total	476 691 \$	100 %	461 139 \$	100 %	454 138 \$	100 %

Cette section concerne les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent la répartition des types de contrat, selon leur valeur en argent.

La petite proportion de contrats de transport aérien et d'architecture et ingénierie correspond aux valeurs généralement plus faibles de ces types de contrat.

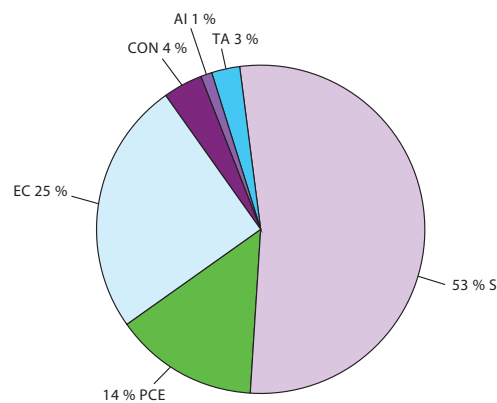
Au cours des sept (7) dernières années, la part proportionnelle des contrats d'architecture et ingénierie, de services d'experts-conseils, et de petits travaux de construction et d'entretien d'une valeur supérieure à 100 000 \$ est constamment demeurée faible. Les contrats d'entretien pluri-annuels ont tendance à dépasser les 100 000 \$ et la valeur limite pour les contrats de petits travaux de construction est de 250 000 \$. La valeur des grands travaux de construction fluctue en fonction des cycles de financement des immobilisations et, en général, il faut deux (2) ans pour mener ces contrats à terme.

On trouvera la liste des contrats dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2019-2020, à l'annexe C.

**Contrats > 100 000 \$ par types, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types, selon le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats par types – selon le volume  
pour les contrats > 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2019-2020**



**Répartition des contrats par types – selon le volume  
pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	15	3 %	10	2 %	17	4 %
Architecture/ingénierie (AI)	4	1	10	2	5	1
Construction	19	4	16	3	15	3
Services d'experts-conseils (EC)	117	25	232	40	180	37
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	63	14	41	7	62	13
Service (S)	247	53	267	46	203	42
Total	465	100 %	576	100 %	482	100 %

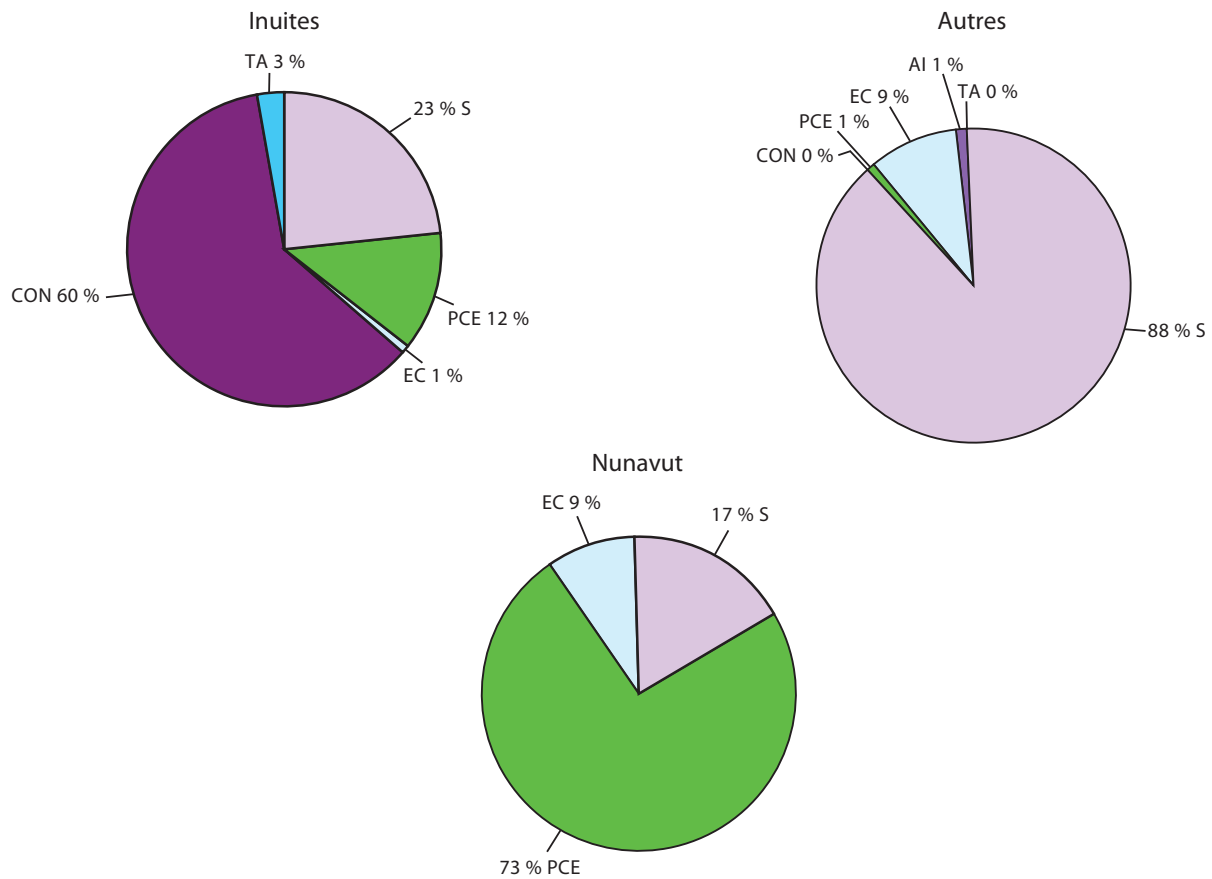
Cette section concerne le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

Dans cette tranche de valeurs, environ 78 % du volume combiné des contrats concernent des contrats de service et des contrats de services d'experts-conseils. Les contrats de service ont constitué la plus grande partie du volume de cette catégorie au cours des onze (11) dernières années. Notez que les contrats d'experts-conseils et les contrats de service sont parfois déclarés de façon interchangeable. Par conséquent, une diminution du nombre de contrats de service et une augmentation du nombre de contrats de services d'experts-conseils pourraient représenter un *statu quo*.

### Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par catégories de statut selon la valeur des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

### Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2019-2020



Les graphiques circulaires ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués par types dans les catégories de statut « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».



### Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2019-2020

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	4 089 \$	1 %	3 135 \$	77 %	- \$	- %	954 \$	23 %
Architecture/ingénierie (AI)	5 005	1	-	-	-	-	5 005	100
Construction (CON)	61 811	13	60 241	97	-	-	1 570	3
Services d'experts-conseils (EC)	35 748	7	1 391	4	659	2	33 698	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	20 774	4	12 508	60	5 234	25	3 032	15
Service (S)	349 263	73	22 914	7	1 250	-	325 099	93
Total	476 690 \$	100 %	100 189 \$	21 %	7 143 \$	1 %	369 358 \$	77 %

2018-2019

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	1 920 \$	- %	777 \$	40 %	280 \$	15 %	863 \$	45 %
Architecture/ingénierie (AI)	25 359	5	-	-	-	-	25 359	100
Construction	130 325	28	129 343	99	982	1	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	60 639	13	578	1	295	-	59 766	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	12 357	3	7 402	60	1 586	13	3 369	27
Service (S)	230 540	50	102 537	44	1 568	1	126 435	55
Total	461 140 \$	100 %	240 637 \$	52 %	4 711 \$	1 %	215 792 \$	47 %

2017-2018

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 843 \$	1 %	2 676 \$	94 %	167 \$	6 %	- \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	2 129	-	-	-	-	-	2 129	100
Construction	101 062	22	60 255	60	155	-	40 652	40
Services d'experts-conseils (EC)	61 032	13	2 602	4	400	1	58 030	95
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	20 988	5	11 017	52	2 963	14	7 008	33
Service (S)	266 085	59	153 478	58	741	-	111 866	42
Total	454 139 \$	100 %	230 028 \$	51 %	4 426 \$	1 %	219 685 \$	48 %

Pour l'année 2019-2020, en proportion de la totalité des contrats, la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 31 %. En termes d'argent sonnante, cela représente une diminution de 240 % de la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites. La part proportionnelle des entreprises du Nunavut est demeurée à 1 %. La proportion de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 31 %.

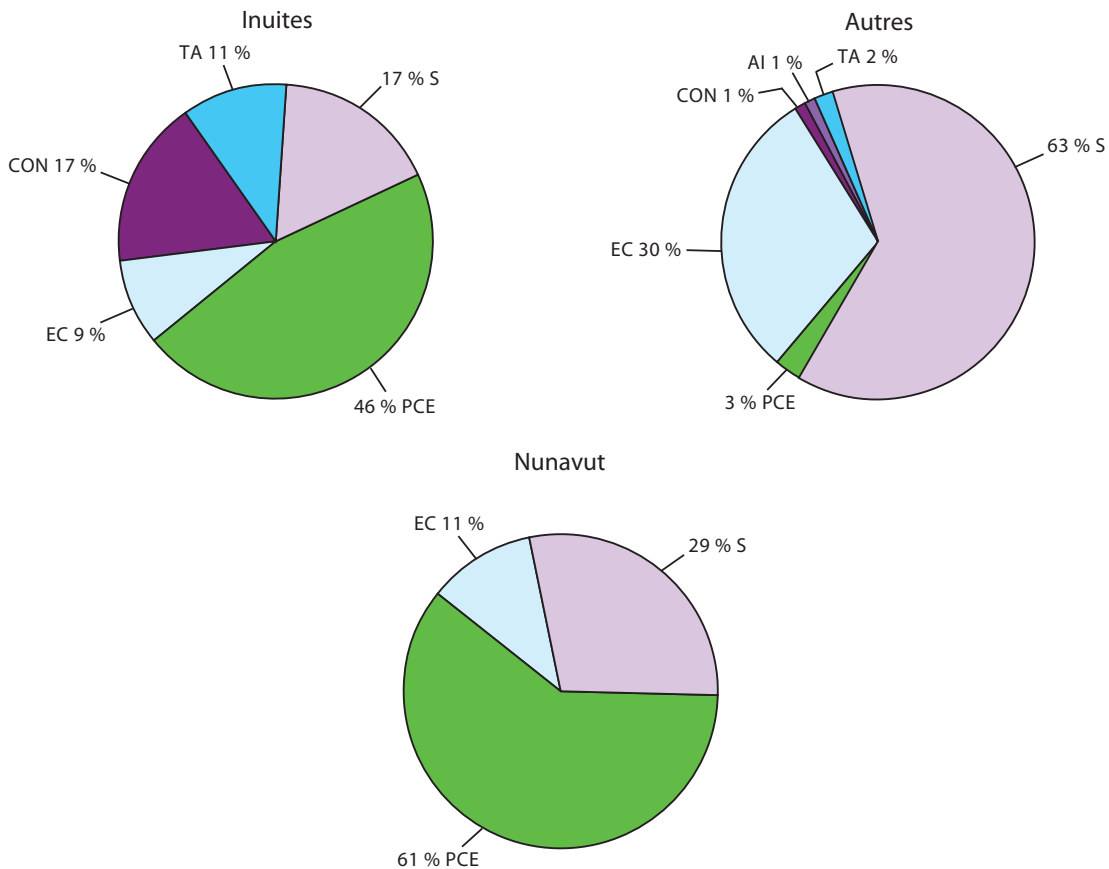
Au cours des trois (3) dernières années de déclaration du présent rapport, nous avons constaté que la valeur des contrats de cette catégorie a augmenté globalement de 5 %. La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 156 %, de ceux attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 61 % et de ceux attribués aux autres entreprises de 68 %.

On trouvera une liste détaillée de l'attribution des contrats dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2019-2020, à l'annexe C.

### Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par catégories de statut – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par catégories de statut selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

### Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats par catégories de statut – selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2019-2020



### Répartition des contrats par catégories de statut – selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Transport aérien (TA)	15	3 %	9	60 %	-	- %	6	40 %
Architecture/ingénierie (AI)	4	1	-	-	-	-	4	100
Construction (CON)	19	4	14	74	-	-	5	26
Services d'experts-conseils (EC)	117	25	7	6	3	3	107	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	63	14	37	59	17	27	9	14
Service (S)	247	53	14	6	8	3	225	91
Total	465	100 %	81	17 %	28	6 %	356	77 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	10	2 %	5	50 %	2	20 %	3	30 %
Architecture/ingénierie (AI)	10	2	-	-	-	-	10	100
Construction	16	3	14	88	2	13	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	232	40	4	2	2	1	226	97
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	41	7	24	59	3	7	14	34
Service (S)	267	46	14	5	6	2	247	93
Total	576	100 %	61	11 %	15	3 %	500	87 %

### 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	17	4 %	16	94 %	1	6 %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	5	1	-	-	-	-	5	100
Construction	15	3	10	67	1	7	4	27
Services d'experts-conseils (EC)	180	37	9	5	3	2	168	93
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	62	13	31	50	10	16	21	34
Service (S)	203	42	17	8	4	2	182	90
Total	482	100 %	83	17 %	19	4 %	380	79 %

Les contrats de service représentent la plus grande portion isolée de contrats dans cette catégorie. Cette tendance est constante depuis les huit (8) dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Pour l'exercice 2019-2020, par rapport à la totalité des contrats, le volume des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 6 %. Le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a augmenté de 3 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 10 %.

Pour l'exercice 2018-2019, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 6 % et le volume de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 1 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 8 %.

Pour l'exercice 2017-2018, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 1 % et le volume de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a augmenté de 1 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises est resté le même.

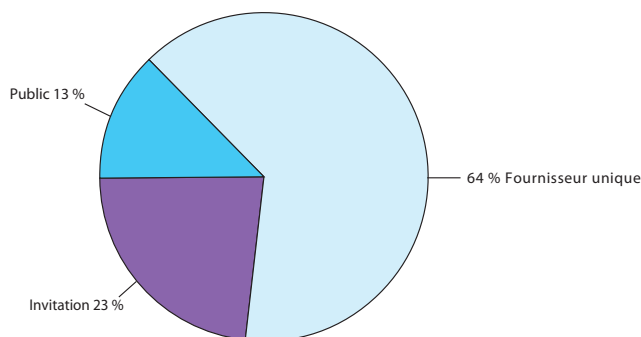
Nous constatons une tendance pour ce qui est du volume des contrats dans cette catégorie. Les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 18 % de ces contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 5 % et les autres entreprises ont obtenu 77 % du volume de ces contrats. Reportez-vous au tableau ci-dessous qui résume les parts proportionnelles des onze (11) dernières années.

Année	Inuites	Nunavut	Autres
2019-2020	17 %	6 %	77 %
2018-2019	11 %	3 %	87 %
2017-2018	17 %	4 %	79 %
2016-2017	16 %	5 %	79 %
2015-2016	19 %	6 %	76 %
2014-2015	20 %	3 %	77 %
2013-2014	23 %	6 %	71 %
2012-2013	14 %	6 %	80 %
2011-2012	25 %	6 %	69 %
2010-2011	20 %	5 %	75 %
2009-2010	19 %	8 %	73 %

### 3. Modes d'attribution des contrats

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par modes d'attribution* résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**par modes d'attribution – selon la valeur**  
**2019-2020**



#### Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
2019-2020	8 715 \$	1 116 \$	13 %	1 994 \$	23 %	5 605 \$	64 %
2018-2019	11 201	1 241	11	2 596	23	7 364	66
2017-2018	12 809	1 923	15	2 942	23	7 944	62

Les contrats sont attribués après une demande de propositions ou un appel d'offres, concurrentiel ou non. Le terme « concurrentiel » signifie qu'on demande à plus d'une entreprise de soumissionner. On procède par invitation ou par publication dans les médias. Le terme « non concurrentiel » signifie qu'on demande à seulement une entreprise de présenter une offre ou une proposition. C'est ce qu'on désigne habituellement sous l'appellation « fournisseur unique ». La valeur et le volume des contrats à fournisseur unique feront l'objet d'une analyse approfondie plus loin dans cette section.

En 2019-2020, sur une valeur totale des contrats de 8 715 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 3 114 000 \$ ont été attribués après une demande de propositions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (36 %), et 5 605 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (64 %).

En 2018-2019, sur une valeur totale des contrats de 11 201 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 3 837 000 \$ ont été attribués après une demande de propositions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (44 %), et 7 369 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (66 %).

En 2017-2018, sur une valeur totale des contrats de 12 809 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 4 865 000 \$ ont été attribués après une demande de propositions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (38 %), et 7 944 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (62 %).

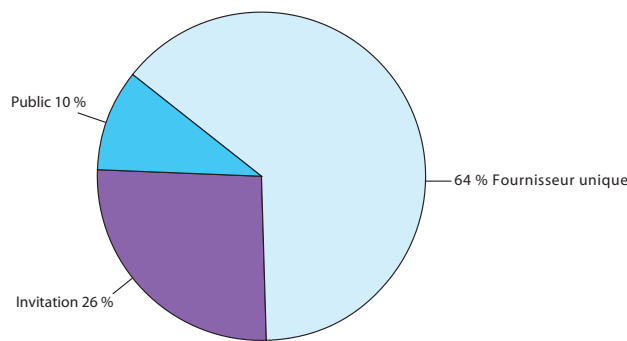
En vertu de la politique d'approvisionnement du GN, des demandes de propositions ou appels d'offres sont requis pour tout achat de biens ou de services d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et de travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. On a recours aux demandes de propositions pour l'achat de biens et services d'une valeur supérieure à 5 000 \$, mais inférieure à 25 000 \$, ce qui comprend également les travaux de construction et les services d'architecture et ingénierie d'une valeur inférieure à 100 000 \$.

Dans la catégorie des contrats dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$, nous constatons qu'au cours des trois (3) dernières années, la valeur de la part proportionnelle des contrats à fournisseur unique a augmenté de 2 %. C'est une diminution de 29 % en argent sonnante.

**Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par modes d'attribution* résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
par modes d'attribution – selon le volume  
2019-2020**



**Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume**

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
2019-2020	154	15	10 %	40	26 %	99	64 %
2018-2019	197	17	9	53	27	127	64
2017-2018	229	32	14	57	25	140	61

Pour l'exercice 2019-2020, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique est restée à 64 %, ce qui représente concrètement une diminution de 28 contrats.

Durant l'exercice 2018-2019, la part proportionnelle du volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 3 % dans cette tranche proportionnelle, ce qui représente concrètement une diminution de treize (13) contrats.

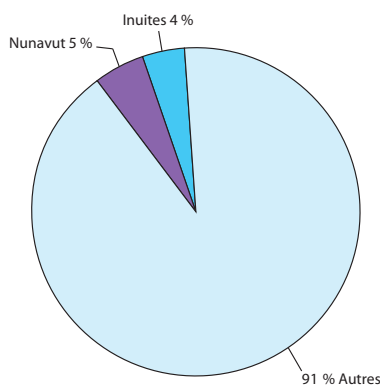
Pour l'exercice 2017-2018, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 11 % par rapport à 2016-2017. Cette proportion représente une augmentation réelle du nombre de contrats à fournisseur unique de vingt-sept (27) contrats.

Au cours des trois (3) dernières années couvertes par le tableau ci-dessus, le volume des contrats à fournisseur unique a diminué de 29 % et leur part proportionnelle a augmenté de 3 %.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ <= 100 000 \$**  
**par catégories de statut – selon la valeur**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2019-2020	5 604 \$	244 \$	4 %	262 \$	5 %	5 098 \$	91 %
2018-2019	7 364	403	5	50	1	6 911	94
2017-2018	7 943	125	2	185	2	7 633	96

En 2019-2020, seulement 9 % de la valeur des contrats attribués à un fournisseur unique l'ont été à des entreprises inuites et du Nunavut et 91 % de ces contrats ont été attribués à d'autres entreprises.

En 2018-2019, seulement 6 % de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.

En 2017-2018, seulement 4 % (comme en 2016-2017) de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 96 % à d'autres entreprises.

En moyenne, au cours des trois (3) années concernées par le présent rapport, 4 % des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites, 3 % à des entreprises du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.

Une tendance ressort clairement pour les quatorze (14) dernières années : une proportion de plus de 90 % de la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette tranche de valeurs a été attribuée à des entreprises qui ne sont ni inuites ni du Nunavut.

### Discussion sur les contrats à fournisseur unique

Le critère d'attribution d'un contrat à un fournisseur unique est décrit l'alinéa 4.3c) et à l'article 21 des règlements afférents à la *Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqatunik Ikajuuti*. 4.3 Le Règlement sur le NNI ne s'applique pas :

c) aux contrats à fournisseur unique qui visent la fourniture de biens, de services, de biens immobiliers ou de travaux de construction, si l'autorité contractante a des motifs raisonnables de croire :

- i) que les services, les biens, les biens immobiliers ou les travaux de construction visés par le contrat sont requis d'urgence et que tout retard serait préjudiciable à l'intérêt public,*
- ii) qu'une seule partie est disponible et en mesure d'exécuter le contrat,*
- iii) que la valeur du contrat ne dépassera pas 25 000 \$ dans le cas d'un contrat pour des services d'ingénierie ou d'architecture, ou 5 000 \$ dans le cas d'un contrat de toute autre nature;*

### 21.0 Contrat à fournisseur unique attribué à une entreprise inuite

21.1 Compte tenu des objectifs de l'Accord et sous réserve du Règlement sur les contrats du gouvernement, une autorité contractante peut attribuer un contrat à une entreprise inuite sans lancer un processus d'appel à la concurrence.

21.2 Le Règlement sur les contrats du gouvernement, le cas échéant, et les facteurs qui suivent doivent être pris en compte au moment d'attribuer un contrat à fournisseur unique aux termes de l'article 21.1 :

- a) la nécessité de mettre en valeur le potentiel des entreprises inuit dans la région où le contrat sera exécuté;*
- b) la mesure dans laquelle un contrat à fournisseur unique contribuera au développement économique de la municipalité et de la région;*
- c) la nature et la valeur des biens, des services ou des travaux de construction;*
- d) les répercussions financières possibles de l'attribution d'un contrat sans processus d'approvisionnement concurrentiel.*

À titre de ministère responsable de l'approvisionnement, nous nous efforçons de faire en sorte que le gouvernement du Nunavut en obtienne le plus possible pour son argent. Cela n'est possible que par le biais des appels d'offres publics concurrentiels. La section de l'approvisionnement de SCG travaille de concert avec les ministères pour les aider à planifier leur stratégie d'approvisionnement. Dans la mesure du possible, nous avons établi des conventions d'offre à commandes avec des entreprises pour les services les plus souvent requis. Les COC permettront d'éviter les contrats à fournisseur unique. Nous travaillons également avec les ministères pour déterminer leurs besoins relatifs aux services d'experts-conseils en gestion, dont un bon nombre peuvent être comblés par des conventions d'offre à commandes.

Toutefois, il existe des situations légitimes où ce n'est pas possible et où il faut faire appel à un fournisseur unique.

De nombreuses situations correspondent à une situation légitime pour lesquelles il faut faire appel à un fournisseur unique. Par exemple, les situations qui font intervenir des droits de propriété intellectuelle ou des brevets (comme la conception de cours et de matériel didactique, ou l'enseignement d'un cours comme ceux offerts par le Collège de l'Arctique du Nunavut) ou dans des situations comme l'achat d'une partie ou d'une pièce d'équipement (par. ex., pour la réparation d'une pompe du camion de livraison du carburant ou pour l'achat d'une pièce de charrue servant à l'enlèvement de la neige). Ces situations ne justifient pas nécessairement un mode d'attribution concurrentiel alors qu'on se trouve en fait en situation d'approvisionnement auprès d'un fournisseur unique, correspondant à l'alinéa b) ci-dessus.

Cela ne signifie pas qu'on soit en présence d'une situation nécessitant le recours à un « fournisseur unique » pour l'achat de nombreuses marchandises. En fait, dans le cas d'achat de véhicules ou d'autres produits comme un photocopieur ou un télécopieur, etc., le GN doit éviter de se limiter à une marque donnée. Les appels d'offres et demandes de propositions doivent toujours indiquer que le GN acceptera des propositions pour des produits similaires ou équivalents s'ils respectent les exigences de qualité et de fonctionnement établies dans la demande.

De même, il existe des situations dans lesquelles on ne conseille pas d'émettre un appel d'offres ou une demande de propositions de nature concurrentielle, par invitation ou publication dans les médias. Dans ces situations, le délai causé par la période d'appel d'offres ou de demande de propositions pourrait nuire aux personnes ou aux usagers des biens ou services. Il existe des situations d'urgence dans lesquelles, si le gouvernement n'agit pas immédiatement, les membres du public risquent d'en subir les conséquences ou de subir des blessures. Par exemple, au début de l'été 2008, un pont s'est effondré à Pangnirtung, isolant la collectivité de services municipaux essentiels. Cela ne veut pas dire que toutes les urgences ou tous les préjudices à l'intérêt public concernent uniquement la santé ou la sécurité. En effet, de nombreuses autres situations exigent également l'intervention du gouvernement en vue d'améliorer la santé psychologique et le mieux-être de la population. Durant l'exercice 2011-2012, la collectivité d'Arviat a vécu de graves situations d'urgence liées à l'eau qui ont nécessité de nombreux achats à un fournisseur unique. En 2012-2013, la collectivité de Resolute Bay a subi un déversement de carburant qui a nécessité une intervention immédiate. Durant l'exercice 2017-2018, le ministère de la Santé a demandé la création d'un centre de traitement et de dépistage de la tuberculose (TB) à Qikiqtarjuaq. Pour ce faire, il a fallu conclure plusieurs contrats à fournisseur unique. En mars 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 a nécessité l'installation de centres d'isolement dans le sud du Canada. Cela s'est fait en moins de trois jours. Une procédure d'appel d'offres à cette fin aurait pris au moins quatorze jours. La pandémie nous obligeait à réagir rapidement. Remarque : La plupart des 19 contrats à fournisseur unique relatifs à la pandémie de COVID-19 seront déclarés dans les rapports CAR et PAR de l'exercice 2020-2021.

Il faut signaler que certaines fonctions et responsabilités propres à certains ministères font en sorte que ces derniers sont plus portés à avoir recours à ce mode d'attribution des contrats. Des situations d'urgence concernant la santé et la sécurité, ou une mission de recherche et sauvetage peuvent nécessiter de conclure un contrat rapidement ou limiter les choix quant au fournisseur. Des situations d'urgence faisant intervenir des projets en immobilisations dans des lieux sensibles en matière de protection de l'environnement en ce qui a trait au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets ou à l'approvisionnement en eau potable sont des facteurs qui contribuent parfois au recours à des contrats à fournisseur unique. L'environnement de l'Arctique et une courte saison de construction compliquent la réalisation de projets et les options d'attribution de contrats. Une bonne planification et de bonnes pratiques de gestion de projet contribuent à diminuer la nécessité d'avoir recours aux fournisseurs uniques, mais les urgences et les accidents ne se planifient pas et requièrent d'intervenir sur le champ.

Une part importante des contrats à fournisseur unique est attribuée pour ce qui suit :

- Soins spécialisés en établissement, ministère de la Santé et ministère des Services à la famille
- Cours de formation offerts par l'entreprise propriétaire, y compris le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
- Logiciel exclusif et contrat de mise à jour du logiciel
- Recherche et sauvetage par la voie des airs
- Contrats d'interventions en situation d'urgence comme les activités de recherche et sauvetage, ou le déversement de carburant.

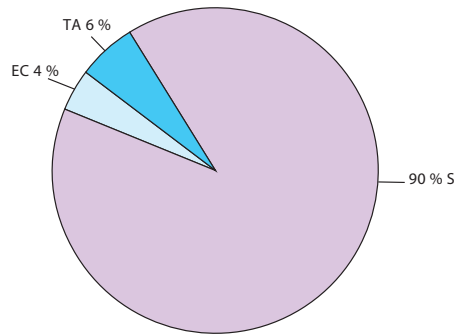
On trouvera une liste détaillée de l'attribution des contrats à fournisseur unique dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2019-2020, à l'annexe B.



Contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut – attribués aux autres entreprises* résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**attribués aux autres entreprises par catégories de statut**  
**– selon la valeur**  
**2019-2020**



**Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises – selon la valeur (milliers)**

Contrats à fournisseur unique – autres entreprises

	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	314 \$	6 %	- \$	- %	69 \$	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	214	4	1 044	15	1 923	25
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	178	3	247	3
Service (S)	4 570	90	5 690	82	5 395	71
Total	5 098 \$	100 %	6 912 \$	100 %	7 634 \$	100 %

Au cours des trois (3) années couvertes par le présent rapport, la valeur des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises a diminué.

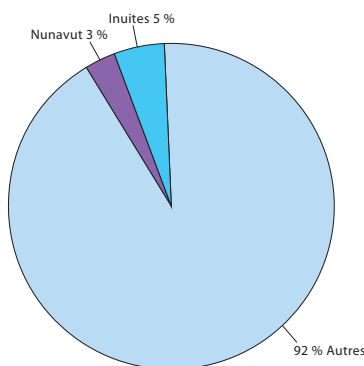
En 2018-2019, nous avons assisté à une diminution en volume de quinze (15) contrats ou de 2 % de la part relative. En 2019-2020, ce volume a encore diminué de 28 contrats et la part relative a diminué de 2 %.

La colonne des volumes du tableau ci-dessous de 2017-2018 à 2019-2020 révèle une diminution des contrats attribués à d'autres entreprises de 32 %, ce qui correspond à 43 contrats.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**par catégories de statut – selon le volume**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2019-2020	99	5	5 %	3	3 %	91	92 %
2018-2019	127	7	6 %	1	1 %	119	94 %
2017-2018	140	2	1 %	4	3 %	134	96 %

En 2019-2020, sur le volume total de cinq cent treize (513) contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, quatre-vingt-dix-neuf (99) l'ont été à un fournisseur unique, soit 19 %. Sur ces quatre-vingt-dix-neuf (99) contrats à fournisseur unique, 92 % ont été attribués à d'autres entreprises, ce qui représente une diminution de 2 % par rapport à 2018-2019, et révèle une diminution de vingt-huit (28) contrats.

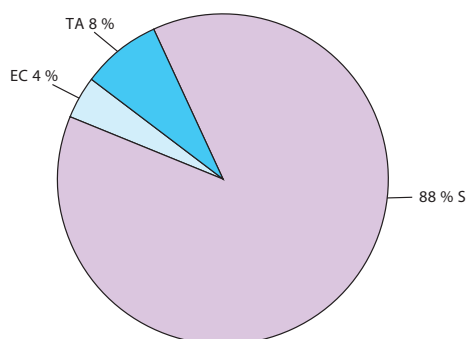
En 2018-2019, sur le volume total de six cent soixante-seize (676) contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, cent vingt-sept (127), ou 19 %, ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique. Sur ces cent vingt-sept (127) contrats à fournisseur unique, 94 % ont été attribués à d'autres entreprises,

En 2017-2018, sur le volume total de six cent quatre-vingt-dix-sept (697) contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, cent quarante (140) l'ont été à un fournisseur unique, soit 20 %. Cette proportion ne représente que 5 % de tous les contrats attribués en 2017-2018.

**Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut – attribués aux autres entreprises* résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
attribués aux autres entreprises  
– selon le volume  
2019-2020**



### Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises – selon le volume

**Contrats à fournisseur unique –  
autres entreprises**

	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	7	8 %	-	- %	2	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	4	4	16	13	30	22
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	3	3	5	4
Service (S)	80	88	100	84	97	72
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>100 %</b>	<b>119</b>	<b>100 %</b>	<b>134</b>	<b>99 %</b>

Le tableau ci-dessus comprend les volumes et pourcentages correspondants de contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises par types de contrat.

En 2019-2020, 92 % des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

En 2018-2019, 97 % du volume des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernaient deux types de contrats : services d'experts-conseils et service.

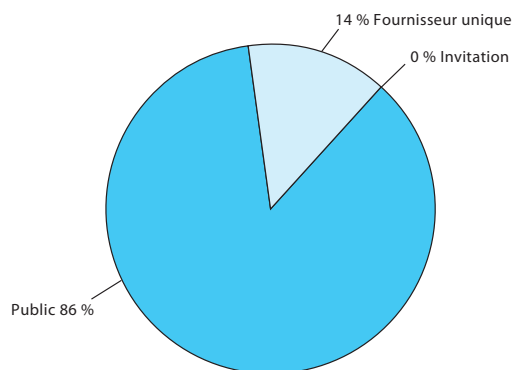
En 2017-2018, 94 % des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

La tendance des quatorze (14) années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

### Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ – par modes d'attribution* résume la répartition des contrats par modes d'attribution, selon la valeur. Pour cette section, nous avons exclu les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats >100 000 \$  
par modes d'attribution – selon la valeur  
2019-2020**



### Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2019-2020	428 836 \$	367 227 \$ 86 %	1 926 \$ - %	59 683 \$ 14 %
2018-2019	347 360	274 578 79	1 569 -	71 213 21
2017-2018	340 850	308 783 91	3 732 1	28 335 8

Cette sous-section porte sur l'analyse des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens de l'année précédente qui font l'objet d'une extension, par modes d'attribution des contrats dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$.

En 2019-2020, sur la valeur totale de 428 836 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de propositions était de 369 153 000 \$ ou 86 %; la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 59 683 000 \$ ou 14 %.

En 2018-2019, sur la valeur totale de 347 360 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de propositions était de 276 147 000 \$ ou 79 %; la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 71 213 000 \$ ou 21 %.

En 2017-2018, sur la valeur totale de 340 850 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de propositions était de 312 515 000 \$ ou 92 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 28 335 000 \$ ou 8 %.

Au cours des trois (3) années de déclaration du présent rapport, le tableau ci-dessus révèle que la valeur des contrats à fournisseur unique de cette catégorie a augmenté de 110 % en argent sonnante en 2019-2020.

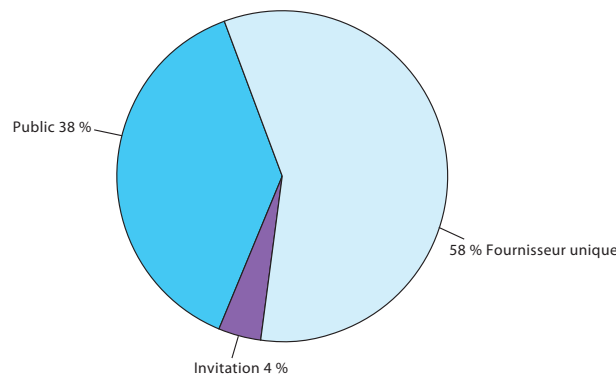
En 2019-2020, deux gros contrats de transport aérien ont été attribués à un fournisseur unique en lien avec la pandémie de COVID-19. Ces contrats totalisent plus de trois millions de dollars.

En 2018-2019, deux (2) gros contrats ont été attribués dans une situation d'urgence. Ces deux (2) contrats concernaient des modifications à l'affichage et à l'éclairage des aéroports du Nunavut, nécessaires au maintien de la sécurité des activités dans ces aéroports, ainsi que la livraison de carburant à Cambridge Bay (du fait qu'un entrepreneur a manqué à ses obligations). La valeur totale de ces deux (2) contrats à fournisseur unique est supérieure à 3,1 millions de dollars.

**Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ – par modes d'attribution* résume la répartition des contrats par modes d'attribution, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 100 000 \$  
par modes d'attribution – selon le volume  
2019-2020**



**Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume**

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2019-2020	271	102	38 %	11	4 %	158	58 %
2018-2019	267	76	28	10	4	181	68
2017-2018	206	102	50	21	10	83	40

En 2019-2020, parmi les deux cent soixante et onze (271) contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, cent treize (113) ou 42 % ont été attribués par un mode concurrentiel et cent cinquante-huit (158) ou 58 % ont été attribués à un fournisseur unique.

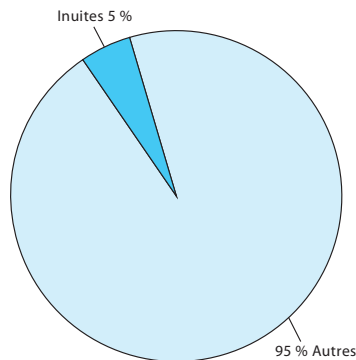
En 2018-2019, parmi les deux cent soixante-sept (267) contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, quatre-vingt-six (86) ou 32 % ont été attribués par un mode concurrentiel et cent quatre-vingt-un (181) ou 68 % ont été attribués à un fournisseur unique.

En 2017-2018, parmi les deux cent six (206) contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, cent vingt-trois (123) ou 60 % ont été attribués après une demande de propositions ou un appel d'offres, et quatre-vingt-trois (83) ou 40 % ont été attribués à un fournisseur unique.

### Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ à fournisseur unique – par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$**  
**par catégories de statut – selon la valeur**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)
2019-2020	59 684 \$	3 046 \$	5 %	- \$	- %	56 638 \$	95 %
2018-2019	71 214	7 891	11	124	-	63 199	89
2017-2018	28 335	697	2	488	2	27 150	96

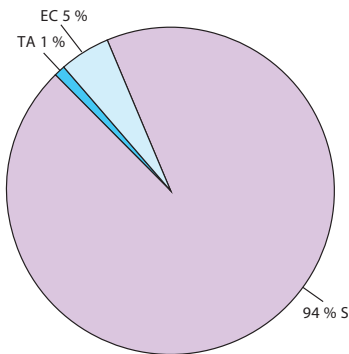
Le graphique circulaire et le tableau correspondant ci-dessus révèlent que les contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 100 000 \$ ont été en grande partie attribués à d'autres entreprises (ni inuites et ni du Nunavut). Cette tendance est constante depuis les quatorze (14) dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Remarque : Les entreprises du Nunavut qui ont aussi le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites

**Contrats > 100 000 \$ à fournisseur unique par types, selon la valeur**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ – attribués aux autres entreprises – par types* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$  
attribués aux autres entreprises  
par types selon la valeur  
2019-2020**



**Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ attribués aux autres entreprises – selon la valeur (milliers)**

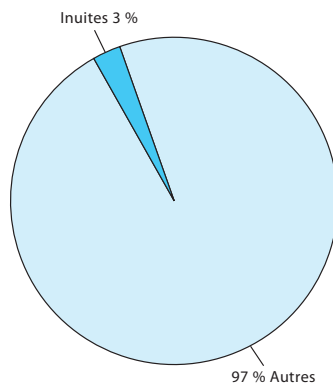
Contrats à fournisseur unique – autres entreprises	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	456 \$	1 %	- \$	- %	- \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	321	1	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	3 028	5	5 256	8	9 428	35
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	545	1	-	-
Service (S)	53 154	94	57 077	90	17 722	65
<b>Total</b>	<b>56 638 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>63 199 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>27 150 \$</b>	<b>100 %</b>

En 2019-2020, sur la valeur totale de 59 485 000 \$ attribuée en contrats à fournisseur unique, 56 638 000 \$ ont été attribués à d'autres entreprises, dont 94 % étaient pour des contrats de service. Cette proportion relativement élevée est demeurée la même au cours des trois (3) années auxquelles correspond le graphique ci-dessus.

### Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ – par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$**  
**par catégories de statut selon le volume**  
**2019-2020**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuits		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2019-2020	158	4	3 %	-	- %	154	97 %
2018-2019	181	8	4	1	1	172	95
2017-2018	83	4	5	2	2	77	93

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2019-2020, sur les cent cinquante-huit (158) contrats à fournisseur unique attribués, cent cinquante-quatre (154) ou 97 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2018-2019, sur les cent quatre-vingt-un (181) contrats à fournisseur unique attribués, cent soixante-douze (172) ou 95 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2017-2018, sur les quatre-vingt-trois (83) contrats à fournisseur unique attribués, 93 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

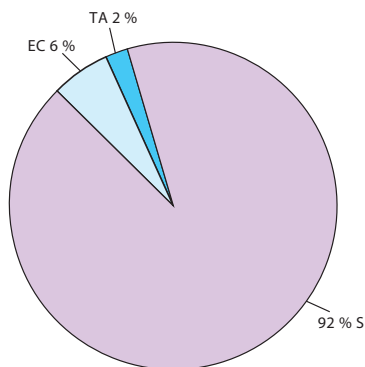
Le graphique ci-dessus et les statistiques des années antérieures révèlent que 90 à 97 % de la part proportionnelle des contrats à fournisseur unique dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$ a été attribuée à d'autres entreprises. Cette analyse se vérifie dans les treize (13) derniers rapports.



Contrats > 100 000 \$, par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ – attribués aux autres entreprises – par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$  
attribués aux autres entreprises  
par catégories de statut selon le volume  
2019-2020**



**Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises – selon le volume**

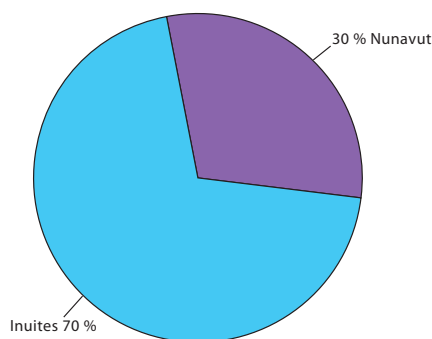
Contrats à fournisseur unique – autres entreprises	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Transport aérien (TA)	3	2 %	-	- %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	2	1	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	9	6	15	9	30	39
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	2	1	-	-
Service (S)	142	92	153	89	47	61
Total	154	100 %	172	100 %	77	100 %

D'après le tableau ci-dessus, et au cours des quatorze (14) dernières années de déclaration du présent rapport, les contrats à fournisseur unique dans cette catégorie étaient surtout des contrats de service.

### 4. Contrats attribués aux entreprises locales

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués aux entreprises locales – selon la valeur – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
attribués à des entreprises locales – selon la valeur  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2019-2020**



#### Contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur Pour des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Entreprises inuites	2 332 \$	70 %	4 230 \$	83 %	3 655 \$	85 %
Entreprises du Nunavut	1 016	30	860	17	645	15
Total	3 348 \$	100 %	5 090 \$	100 %	4 300 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats dans la tranche de contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut situées dans la même collectivité où les travaux étaient requis.

En 2019-2020, sur les 27 732 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 3 348 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 3 348 000 \$, 2 332 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (70 %), et 1 016 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (30 %).

En 2018-2019, sur les 38 121 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 5 090 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur ce montant de 5 090 000 \$, 4 230 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (83 %), et 860 000 \$ (17 %) ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

En 2017-2018, sur les 37 770 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 4 300 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 4 300 000 \$, 3 655 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales inuites (85 %), et 645 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales du Nunavut (15 %).

Cette tendance sur trois (3) ans révèle que les entreprises locales inuites obtiennent une beaucoup plus grande part des contrats attribués à des entreprises locales, par rapport aux entreprises du Nunavut. Il vaut la peine de noter que les entreprises inuites ayant obtenu le statut d'entreprise du Nunavut en vertu du Règlement sur le NNI sont admissibles à un rajustement complet de 25 % des offres en vertu du Règlement sur le NNI, au lieu de seulement 20 %.

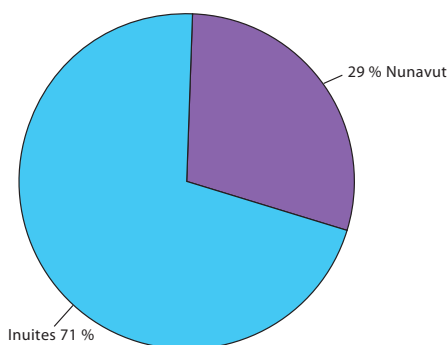
Remarque : Les hameaux, les offices d'habitation, le Collège de l'Arctique du Nunavut et les organismes inuits ne sont pas considérés comme des entreprises locales en vertu du Règlement sur le NNI, car ces entités ne sont pas inscrites à NTI à titre d'entreprise inuite, ni au GN à titre d'entreprise du Nunavut.

La Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti et les règlements y afférant sont entrés en vigueur le 1er avril 2017. Le nouveau Règlement sur le NNI augmente le rajustement total possible des soumissions de 21 à 25 %, ce qui comprend une augmentation de 7 à 15 % pour les entreprises détenues uniquement par des Inuits.

### Contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$, aux entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ attribués aux entreprises locales – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats selon le nombre attribué à des entreprises locales et d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Contrats attribués aux entreprises locales – selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2019-2020**



### Contrats attribués aux entreprises locales – selon le volume Pour des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Entreprises inuites	44	71 %	80	80 %	79	86 %
Entreprises du Nunavut	18	29 %	20	20 %	13	14 %
Total	62	100 %	100	100 %	92	100 %

En 2019-2020, sur les cinq cent treize (513) contrats attribués en 2019-2020 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, soixante-deux (62) ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (12 %). De ces soixante-deux (62) contrats, quarante-quatre (44) ou 71 % ont été attribués à des entreprises inuites, et dix-huit (18) ou 29 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

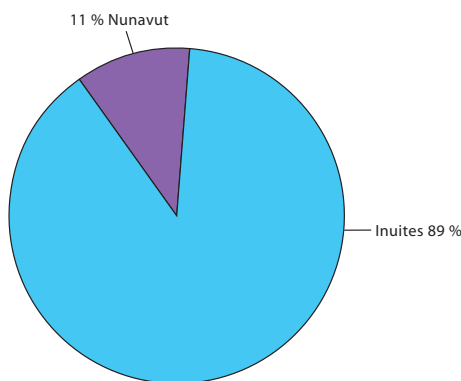
Sur les six cent soixante-seize (676) contrats attribués en 2018-2019 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, cent (100) ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (15 %). Sur ces cent (100) contrats, quatre-vingts (80) ont été attribués à des entreprises locales inuites (80 %) et vingt (20) à des entreprises locales du Nunavut (20 %).

Sur les six cent quatre-vingt-dix-sept (697) contrats attribués en 2017-2018 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, quatre-vingt-douze (92) ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (13 %). Sur ces quatre-vingt-douze (92) contrats, soixante-dix-neuf (79) ont été attribués à des entreprises locales inuites (86 %) et treize (13) à des entreprises locales du Nunavut (14 %).

### Contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises locales – selon la valeur – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon la valeur pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur**  
**pour les contrats > 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2019-2020**



### Contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur Pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Entreprises inuites	35 969 \$	89 %	157 883 \$	97 %	40 280 \$	97 %
Entreprises du Nunavut	4 417	11	4 053	3	1 406	3
Total	40 386 \$	100 %	161 936 \$	100 %	41 686 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises locales inuites ou des entreprises locales du Nunavut.

Sur la valeur de 476 492 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2019-2020, à l'exclusion des commandes, une valeur totale de 40 386 000 \$ ou 8 % a été attribuée à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ce montant, 89 % ou 35 969 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 11 % ou 4 417 000 \$ ont été attribués à des entreprises du Nunavut.

Sur la valeur totale de 461 139 000 \$ en contrats attribués en 2018-2019 dans cette catégorie, 161 936 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (35 %). Sur ces 161 936 000 \$, 97 % ou 157 883 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 3 % ou 4 053 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

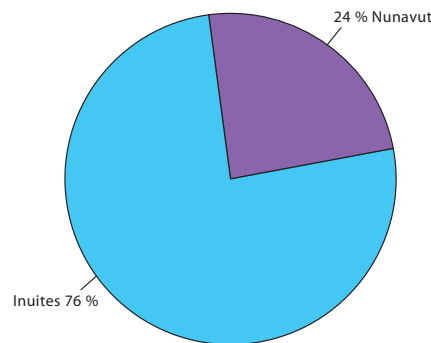
Sur la valeur de 454 139 000 \$ (arrondie au millier de dollars près) des contrats la tranche des valeurs > 100 000 \$ attribués en 2017-2018, à l'exclusion des commandes, 41 686 000 \$ (valeur arrondie au millier de dollars près) ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut (9 %). Sur ces 41 686 000 \$, 40 280 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (97 %), et 1 406 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (3 %).

Une analyse de onze (11) années indique clairement que les entreprises inuites ont constamment obtenu plus de contrats (volume) et des contrats de plus grande valeur en argent, dans cette tranche de valeurs, que les entreprises du Nunavut. Par contre, les entreprises ayant à la fois le statut d'entreprise inuite et du Nunavut figurent dans les statistiques des entreprises inuites.

**Contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Contrats attribués aux entreprises locales – selon le volume  
pour les contrats > 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2019-2020**



**Contrats attribués aux entreprises locales – selon le volume  
Pour les contrats >100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**

Type	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Entreprises inuites	47	76 %	37	79 %	41	89 %
Entreprises du Nunavut	15	24	10	21	5	11
Total	62	100 %	47	100 %	46	100 %

Sur les quatre cent soixante-cinq (465) contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2019-2020, à l'exclusion des commandes, soixante-deux (62) ou 13 % ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ces soixante-deux (62) contrats, quarante-sept (47) ou 76 % ont été attribués à des entreprises inuites, et quinze (15) ou 24 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

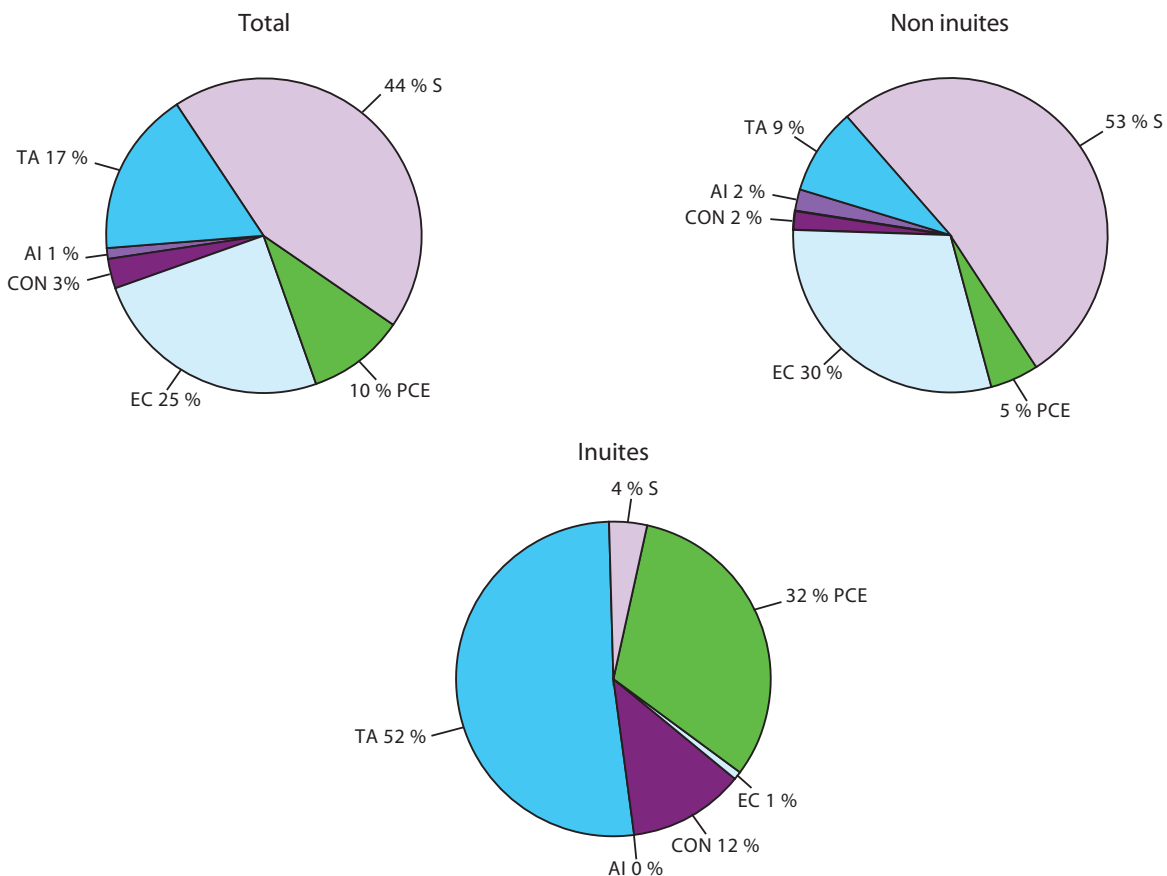
Sur les cinq cent soixante-seize (576) contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2018-2019, à l'exclusion des commandes, quarante-sept (47) ou 8 % ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ces quarante-sept (47) contrats, trente-sept (37) ou 79 % ont été attribués à des entreprises inuites, et dix (10) ou 21 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

Sur les quatre cent quatre-vingt-deux (482) contrats attribués dans la tranche de contrats > 100 000 \$ en 2017-2018, à l'exclusion des commandes, quarante-six (46) ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut (10 %). Sur ces quarante-six (46) contrats, quarante et un (41) ont été attribués à des entreprises locales inuites (89 %) et cinq (5) à des entreprises locales du Nunavut (11 %).

### 5. Propositions reçues

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des propositions reçues entre entreprises inuites et non inuites – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique* résume la répartition des propositions reçues entre les entreprises inuites et non inuites, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des propositions reçues entre entreprises inuites et non inuites**  
**selon le volume**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique**  
**2019-2020**



**Répartition des propositions reçues entre entreprises inuites et non inuites**  
**selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique**  
**2019-2020**

Type	Total	Entreprises inuites	Entreprises non inuites
Transport aérien (TA)	255 17 %	142 56 %	113 44 %
Architecture/ingénierie (AI)	21 1 %	1 5 %	20 95 %
Construction (CON)	51 3 %	32 63 %	19 37 %
Services d'experts-conseils (EC)	382 25 %	2 1 %	380 99 %
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	155 10 %	87 56 %	68 44 %
Service (S)	674 44 %	10 1 %	664 99 %
Total	1 538 100 %	274 18 %	1 264 82 %

### 2018-2019

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	309	18 %	211	68 %	98	32 %
Architecture/ingénierie (AI)	19	1	-	-	19	100
Construction (CON)	39	2	31	79	8	21
Services d'experts-conseils (EC)	663	38	4	1	659	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	115	7	70	61	45	39
Service (S)	602	34	10	2	592	98
Total	1 747	100 %	326	19 %	1 421	81 %

### 2017-2018

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	394	22 %	333	85 %	61	15 %
Architecture/ingénierie (AI)	39	2	5	13	34	87
Construction (CON)	48	3	29	60	19	40
Services d'experts-conseils (EC)	580	32	7	1	573	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	212	12	118	56	94	44
Service (S)	542	30	19	4	523	96
Total	1 815	100 %	511	28 %	1 304	72 %

En 2019-2020, nous avons assisté à une diminution de 12 % du nombre de propositions présentées. Le volume des entreprises inuites a diminué de 16 % et le volume des autres entreprises a diminué de 11 %.

En 2018-2019, nous avons assisté à une importante diminution du nombre de propositions présentées par des entreprises inuites, soit de 36 %. Toutefois, le volume total des propositions présentées a également diminué de 4 %. En outre, les chiffres de 2018-2019 révèlent une augmentation de 9 % du nombre de propositions présentées par les entreprises non inuites.

Le volume des propositions des entreprises inuites a augmenté de 29 % durant l'exercice 2016-2017. De 2016-2017 à 2017-2018, nous avons assisté à une autre augmentation de 7 %.

Le volume des propositions des entreprises non inuites a augmenté de 2006-2007 à 2012-2013. En 2013-2014, nous avons assisté à une première diminution (16 %) en sept (7) ans. En 2014-2015, nous avons assisté à une hausse de 29 %. En 2015-2016, les chiffres ont légèrement diminué.

Au cours des trois (3) années couvertes par le tableau ci-dessus, 78 % des propositions en moyenne provenaient d'entreprises non inuites et 22 % d'entreprises inuites.

### 6. Main-d'œuvre inuite

Le tableau ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Analyse de la main-d'œuvre inuite – Petits travaux de construction et d'entretien* résume la participation de la main-d'œuvre inuite aux contrats de construction et d'entretien d'une valeur inférieure à 100 000 \$. Ce type de contrats est également désigné plus souvent sous le terme « contrats de petits travaux de construction » ou « contrats de F/E ».

	2019-2020			2018-2019			2017-2018		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	42 %	40 %	52 %	41 %	35 %	59 %	38 %	48 %	40 %
Baffin	18	18	27	33	41	49	26	33	35
Kitikmeot	36	37	32	30	30	44	28	40	37
Kivalliq	50	47	61	53	61	63	49	63	45

Les valeurs déclarées pour les contrats de petits travaux de construction dans tout le Nunavut au cours des trois derniers exercices indiquent, qu'en moyenne, les entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises, dans leur proposition et dans la réalisation des travaux. En 2019-2020, toutefois, la région de Kitikmeot a raté la cible par un taux de 4 %.

Le tableau ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Analyse de la main-d'œuvre inuite – Grands travaux de construction* résume la participation de la main-d'œuvre inuite aux contrats de grands travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$.

	2019-2020			2018-2019			2017-2018		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	29 %	33 %	33 %	29 %	32 %	30 %	30 %	26 %	30 %
Baffin	27	28	30	24	27	27	30	25	31
Kitikmeot	33	35	36	31	35	32	-	-	-
Kivalliq	32	41	38	33	33	32	30	30	30

Le pourcentage moyen requis a varié au cours des trois dernières années pour les grands travaux de construction. Le pourcentage moyen atteint au Nunavut a également varié.

En 2017-2018 et 2019-2020, les entrepreneurs ont pu, en moyenne, dépasser les exigences minimales dans l'exécution du contrat. En 2018-2019, c'est la région de Kivalliq qui manquait la cible, par 1 %.

Dans le cas des petits et grands travaux de construction, les entrepreneurs tendent à soumissionner un pourcentage supérieur à celui exigé au regard de la main-d'œuvre. Ces entreprises peuvent ainsi obtenir un rajustement plus élevé de leur soumission.

Le tableau ci-dessous résume les *Primes versées et les pénalités imposées sur les contrats de grands travaux de construction, et de petits travaux de construction et d'entretien*.

	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités
Nunavut	627 547 \$	234 736 \$	815 489 \$	51 999 \$	116 345 \$	68 303 \$
Baffin	180 793 \$	23 096 \$	614 970 \$	-	39 708 \$	9 151 \$
Kitikmeot	188 640 \$	135 362 \$	45 614 \$	-	7 781 \$	-
Kivalliq	303 112 \$	76 277 \$	154 905 \$	51 999 \$	68 856 \$	59 152 \$

L'entrepreneur qui dépasse le taux requis de main-d'œuvre inuite reçoit une prime. L'entrepreneur se voit imposer une pénalité s'il n'atteint pas le taux requis.

Les chiffres ci-dessus reflètent les primes versées ou les pénalités recueillies à chaque exercice financier. Pour les exercices de 2017-2018 à 2019-2020, le montant des primes excède le montant des pénalités.

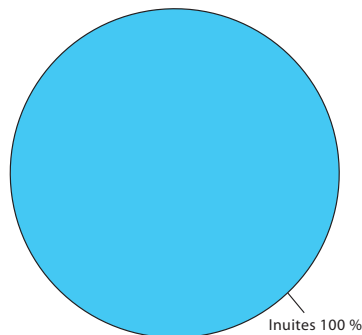
Les taux minimaux requis de main-d'œuvre inuite pour les contrats de construction et d'entretien sont déterminés par les agents de projets. En fixant le taux applicable, ils tiennent compte de facteurs comme le nombre de travailleurs inuits à leur disposition dans la communauté et les autres projets en cours dans la communauté qui comptent sur les mêmes travailleurs spécialisés. Les taux de main-d'œuvre inuite visent à offrir de l'emploi et de l'expérience aux travailleurs inuits, et incitent les entreprises de construction à embaucher le plus d'Inuits possible.



## 7. Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI – selon la valeur*, résume la répartition de tous les contrats reçus à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI**  
**– selon la valeur**  
**2019-2020**



\* Aucune donnée pour le Nunavut

### Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI – selon la valeur

**Contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique**

	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
Entreprises inuites	5 135 323 \$	100 %	4 984 298 \$	100 %	1 589 408 \$	100 %
Total	5 135 323 \$	100 %	4 984 298 \$	100 %	1 589 408 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats (à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique) attribués à des entrepreneurs qui n'auraient pas obtenu le contrat sans le rajustement des soumissions.

En 2019-2020, la valeur totale de 5 135 323 \$ des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, a fait l'objet de l'application du Règlement sur le NNI, ce qui correspond à 17 contrats. Sur les dix-sept (17) contrats, sept (7) étaient des contrats de transport aérien, cinq (5) des contrats d'entretien en fonction des besoins, trois (3) des contrats de grands travaux de construction et deux (2) des contrats de conciergerie.

En 2018-2019, la valeur totale de 4 984 298 \$ des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, a fait l'objet de l'application du Règlement sur le NNI, ce qui correspond à dix-sept (17) contrats. Sur ces dix-sept (17) contrats, six (6) étaient des contrats de construction et onze (11) des contrats de transport aérien.

En 2017-2018, la valeur totale de 1 589 408 \$ des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, a fait l'objet de l'application du Règlement sur le NNI, ce qui correspond à dix-sept (17) contrats. Sur ces dix-sept (17) contrats, onze (11) étaient des contrats de transport aérien.

Ces renseignements portent sur tous les contrats à l'exclusion des commandes et des contrats à fournisseur unique. On applique les rajustements en vertu du Règlement sur le NNI en vue de déterminer le soumissionnaire moins-disant ou le soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité-prix à qui attribuer le contrat. Un contrat attribué grâce aux rajustements en vertu du Règlement sur le NNI est un contrat qui aurait été attribué à une « autre » entreprise, mais qui ne l'a pas été grâce à l'application des rajustements en vertu du Règlement sur le NNI qui ont modifié le classement des soumissions selon la moins-disante ou la mieux cotée.

Une analyse de la tendance sur onze (11) ans indique que les entreprises inuites obtiennent un plus grand nombre de contrats que les entreprises du Nunavut. Les entreprises du Nunavut qui sont également inscrites comme entreprise inuite obtiennent un rajustement plus important de leur soumission. Depuis le 1er avril 2017, les entreprises inuites qui comptent une plus grande proportion de propriétaires inuits profitent d'un plus grand rajustement. Cela est résumé dans le Règlement sur le NNI.

Les entreprises non inscrites (autres entreprises) peuvent faire l'objet d'un rajustement de leur soumission en vertu du Règlement sur le NNI s'ils indiquent une proportion maximale de main-d'œuvre inuite et du Nunavut dans leur proposition, en retenant les services d'entreprises et de fournisseurs inuits, du Nunavut ou de la collectivité concernée, et en embauchant des travailleurs inuits et du Nunavut.

Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI reste bas. Toutefois, la présente section ne concerne pas les contrats d'approvisionnement en biens, une catégorie de contrats plus souvent attribués à des entreprises inuites.

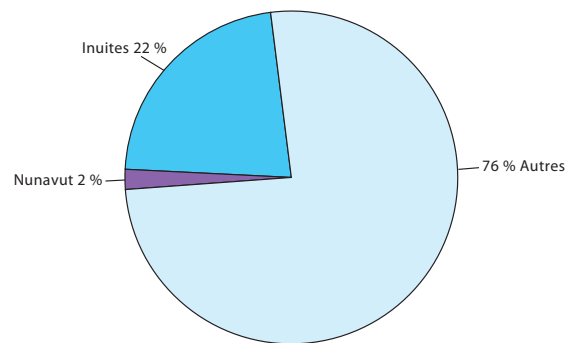
Pour une analyse plus complète de l'attribution des contrats en vertu du Règlement sur le NNI, reportez-vous à la section des observations générales au début du présent rapport.

Remarque : Depuis mai 2006, le Règlement sur le NNI permet à un soumissionnaire qui n'est pas de la collectivité concernée de profiter d'un rajustement de sa soumission à titre d'entreprise locale s'il n'y a aucun entrepreneur local en mesure de soumissionner ou si aucun n'a soumissionné pour un contrat donné. Pour faire l'objet de rajustements, l'entreprise du soumissionnaire n'a pas besoin d'être dans la collectivité où les biens, les services ou les travaux de construction sont requis, mais il doit être une entreprise inscrite en vertu du Règlement sur le NNI ou au NTI, et avoir ses bureaux quelque part au Nunavut. Reportez-vous au paragraphe 25.5 du Règlement sur le NNI.

## 8. Comparaison avec l'année précédente

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Comparaison avec l'année précédente – selon la valeur* résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait à la valeur des contrats (en milliers de \$).

**Gouvernement du Nunavut  
Comparaison avec l'année précédente selon la valeur  
2019-2020**



	2019-2020		2018-2019	
Entreprises inuites	122 003 \$	22 %	267 138 \$	49 %
Entreprises du Nunavut	10 333	2	7 665	1
Autres	425 918	76	274 922	50
Total	558 254 \$	100 %	549 725 \$	100 %

La valeur de tous les contrats a augmenté de 1,6 % en 2019-2020.

La valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 54 %.

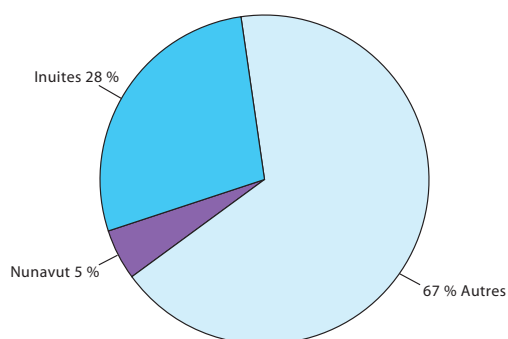
La valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a augmenté de 35 %.

La valeur de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 55 %.

Il faut souligner que les entreprises inuites et du Nunavut doivent renouveler leur statut tous les deux ans. S'il arrive qu'une entreprise néglige de formuler une nouvelle demande d'une année ou l'autre, elle s'expose à perdre son statut et à se voir refuser le rajustement des soumissions. Les registres des entreprises inuites et du Règlement sur le NNI sont mis à jour quotidiennement et la déclaration du statut de l'entrepreneur doit se faire à la date limite pour soumissionner (ou de l'attribution du contrat dans le cas d'un fournisseur unique). Ce facteur a contribué à la variation de l'attribution de contrats à des entreprises inuites ou du Nunavut d'une année à l'autre.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Comparaison avec l'année précédente – selon le volume* résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait au volume des contrats.

**Gouvernement du Nunavut  
Comparaison avec l'année précédente selon le volume  
2019-2020**



	2019-2020		2018-2019	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Entreprises inuites	629	28 %	793	30 %
Entreprises du Nunavut	112	5	92	3
Autres	1 515	67	1 860	68
Total	2 256	100 %	2 745	101 %

Le volume de tous les contrats a diminué de 18 % en 2019-2020.

Le volume des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 21 %.

Le volume des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 22 %.

Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 19 %.

## Annexe A

### Définition des termes et abréviations

#### Terminologie

**Mode d'attribution des contrats** : méthode choisie pour attribuer les contrats. Il existe trois principaux modes d'attribution des contrats par le GN : l'appel d'offres, la demande de propositions et le contrat à fournisseur unique. Une autre façon d'attribuer un contrat est par la négociation. Toutefois, seul le cabinet peut attribuer un contrat ou en autoriser l'attribution sans appel d'offres concurrentielles lorsqu'il existe des concurrents.

**Biens** : contrats d'approvisionnement en biens ou « commandes ». Les contrats d'approvisionnement en biens sont surtout attribués par la division d'approvisionnement de SCG au nom des ministères du GN.

**Entreprise inuite** : entreprise dont au moins 51 % des propriétaires sont inuits et qui figure sur la liste des entreprises inuites de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) au moment de l'attribution du contrat.

**Entreprise locale** : entreprise ou firme inuite ou entreprise du Nunavut qui a ses bureaux dans la collectivité où les biens ou les travaux sont requis.

**Entreprise du Nunavut** : entreprise située au Nunavut et dont au moins 51 % des propriétaires sont résidents du Nunavut, et qui figure au registre du GN des entreprises autorisées du Nunavut au moment de l'attribution du contrat.

**Autre entreprise** : entreprise, particulier ou organisation qui ne figure pas aux registres de NTI ou du GN au moment de l'attribution du contrat.

**Contrat à fournisseur unique** : attribution d'un contrat sans demande de propositions ni appel d'offres concurrentiel. Certains critères s'appliquent.

### Abréviations

#### Ministères

---

SCG	Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut
CP	Culture et patrimoine
DÉT	Développement économique et transport
ÉDU	Éducation
EAI	Exécutif et Affaires intergouvernementales
ENV	Environnement
SEF	Services à l'enfance et à la famille
FIN	Finances
SAN	Santé
RH	Ressources humaines
JUS	Justice

#### Types de contrat

---

TA	Transport aérien
AI	Services d'architecture et d'ingénierie
CON	Construction
EC	Services d'experts-conseils
PCE	Petits travaux de construction et d'entretien
C	Commandes
S	Contrats de service

#### Modes d'attribution des contrats

---

DPI	Demande de propositions par invitation
AOI	Appel d'offres par invitation
DPP	Demande de propositions publique
AOP	Appel d'offres public
SA	Fournisseur unique – architecture/ingénierie
SU	Fournisseur unique – urgence
SV	Fournisseur ou vendeur unique